

# **COLLÈGE BORÉAL**

## **PROGRAMME DE BACCALAURÉAT en sciences infirmières (B. Sc. inf.)**



### **Guide du programme**

**2024-2028**

## Table des matières

<b>Bienvenue .....</b>	<b>5</b>
<b>PHILOSOPHIE DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES ( B. Sc. inf.).....</b>	<b>5</b>
<b>OBJECTIFS DU PROGRAMME .....</b>	<b>7</b>
<b>Critères d'admission à la profession (CAP) pour les infirmières et infirmiers autorisés selon l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario .....</b>	<b>8</b>
<b>CRITÈRES D'ADMISSION À LA PROFESSION POUR LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUTORISÉS.....</b>	<b>8</b>
<b>Les collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario.....</b>	<b>15</b>
<b>RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (RAFP) .....</b>	<b>16</b>
<b>RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE RELATIFS À L'EMPLOYABILITÉ (RARE) .....</b>	<b>17</b>
<b>PROGRAMME D'ÉTUDES .....</b>	<b>20</b>
<b>DESCRIPTION DES COURS.....</b>	<b>26</b>
<b>BARÈME D'ÉVALUATION .....</b>	<b>33</b>
<b>EXIGENCES PARTICULIÈRES DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES .....</b>	<b>34</b>
<b>OFFRE ACTIVE DES SERVICES DE SANTÉ EN FRANÇAIS.....</b>	<b>36</b>
<b>PARTICULARITÉS DU PROGRAMME .....</b>	<b>37</b>
<b>EXIGENCES DES MILIEUX CLINIQUES .....</b>	<b>45</b>
Le Collège Boréal se réserve le droit de demander des documents supplémentaires au courant de l'année scolaire pour satisfaire aux exigences des milieux cliniques, du ministère de la Santé ou du ..	46
ministère des Soins de longue durée.....	46
<b>POLITIQUE RELATIVE AUX UNIFORMES.....</b>	<b>58</b>
<b>POLITIQUE POUR LES RAPPORTS DE BLESSURES EN STAGE CLINIQUE</b>	

.....	59
<b>POLITIQUES LORS D'INCIDENTS OU D'ERREURS DANS L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS (cumulatifs pendant la durée du stage).....</b>	<b>60</b>
<b>ÉVALUATION DES COMPOSANTES PRATIQUES CLINIQUES.....</b>	<b>61</b>
<b>GUIDE BORÉAL (L'intégrité intellectuelle).....</b>	<b>64</b>

## À NOTER

**Veillez noter que ce Guide du programme demeure en vigueur pour la cohorte qui entame le programme à l'automne 2024 et le termine au printemps 2028. Il suit donc un cheminement scolaire normal jusqu'en 2028. Si votre cheminement scolaire change et que vous ne suivez plus la même cohorte, ce sera le Guide du programme de la cohorte courante qui primera. Prière de consulter la personne qui coordonne le programme ou la personne-ressource pour confirmer.**

## NOTE

**À l'automne 2022, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) a mis à jour les critères d'admission à la profession (CAP) pour les infirmières et infirmiers autorisés. Les nouveaux CAP sont donc intégrés au programme de cette cohorte 2024-2028.**

## PANDÉMIE de coronavirus (COVID-19)

**Depuis mars 2020, nous faisons face à d'importants défis en raison de la pandémie de COVID-19. Nous devons tous et toutes faire preuve de flexibilité et d'adaptation durant ces moments difficiles, mais sachez que le personnel du Collège Boréal et l'équipe du programme sont prêts à vous accueillir tout en respectant les normes de sécurité et de qualité de nos programmes postsecondaires. Nous nous engageons à vous garder informés et à vous appuyer durant ces temps exceptionnels.**

# Bienvenue

L'équipe de l'École des sciences de la santé du Collège Boréal a le plaisir de vous accueillir dans le programme de baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc. inf.).

*Nous vous souhaitons du succès  
dans vos études!*

Le programme de formation des infirmières et infirmiers autorisés (IA) comprend huit étapes échelonnées sur quatre ans). En anglais, les IA sont désignées sous le sigle *RN* pour *Registered Nurse*.

## Description

Le programme de baccalauréat en sciences infirmières permet à la personne étudiante de recevoir la formation nécessaire pour prodiguer des soins infirmiers auprès d'une clientèle variée, changeante et multiculturelle. L'accent est mis sur la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé d'un individu, d'une famille, d'un groupe ou d'une communauté.

Les cours fondés sur le concept de « *caring* » peuvent comprendre les composantes suivantes : partie théorique, pratique en laboratoire et pratique en milieu clinique.

Le programme répond à toutes les exigences du ministère des Collèges et Universités et de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) pour les programmes de formation pour devenir infirmière autorisée. Pour connaître le statut d'approbation du programme au Collège Boréal, veuillez consulter le site Web de l'OIIO :

<https://www.cno.org/fr/inscrivez-vous-avec-le-college/programmes-approuves-de-formation-dinfirmiere/programmes-detudes-pour-ia1/>.

À la suite de la remise du diplôme, les candidates sont prêtes à passer l'examen d'admission à la pratique de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.

**PHILOSOPHIE DU PROGRAMME DE  
BACCALaurÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (B.  
Sc. inf.)**

Le programme de baccalauréat en sciences infirmières offert au Collège Boréal adopte une vision inclusive guidée par la philosophie et la science du *caring* selon Watson (2008). Cette approche s'intègre dans la démarche infirmière, offrant ainsi la charpente des éléments de performance des cours BSI dès le début des apprentissages.

Ce cadre philosophique repose sur la *pratique réflexive* (Lafortune, 2012, 2015) et *l'approche centrée sur la personne apprenante* (Fink, 2013). La *pratique réflexive* offre une première perspective *réflexive-interactive* qui s'applique à la fois dans l'approche pédagogique et professionnelle, ainsi que dans le processus d'apprentissage (Lafortune, 2012, 2015). Elle apporte également une perspective *d'alignement socioconstructiviste* basée sur le comportement actif de la personne apprenante dans les activités d'apprentissage (Biggs, 1996). Ces approches reflètent la vision du Collège Boréal en matière de développement cognitif et d'acquisition des compétences, plaçant ainsi la personne étudiante au cœur de son processus d'apprentissage, en lui permettant d'acquérir les compétences requises pour remplir pleinement son rôle professionnel d'infirmière ou d'infirmier autorisé.

*L'approche centrée sur la personne apprenante* telle que décrite par Fink (2013) vient compléter ce cadre théorique, en lui permettant de vivre une expérience significative imprégnée des principes du *caring*, des valeurs humaines, des stratégies d'apprentissage, des connaissances essentielles, de la pratique (en laboratoire et en clinique), des activités de recherche, de l'analyse critique et de l'application de données probantes. Cette approche expérientielle a deux objectifs majeurs. Premièrement, elle engage la personne apprenante dans la quête de l'excellence dans son exercice et dans son processus d'apprentissage continu. Deuxièmement, elle vise à *promouvoir la santé et à fournir des soins de qualité* qui répondent aux besoins de santé de la patientèle, des familles et des diverses populations de l'Ontario, y compris la communauté franco-ontarienne.

Les résultats d'apprentissage de chaque cours du programme B. Sc. inf. sont alignés sur les objectifs du programme (2023), les compétences requises pour l'admission à la profession infirmière définies par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (2019), et les normes relatives aux grades de baccalauréat spécialisé (ministère des Collèges et Universités, 2012). Par l'intermédiaire des **cours théoriques et pratiques, ainsi que des stages cliniques spécialisés**

**en milieux communautaires et hospitaliers**, les futures personnes infirmières autorisées assument progressivement leurs divers rôles professionnels. Cette formation leur permet de développer leurs compétences pour prodiguer des soins de santé et de bien-être qui respectent les normes d'exercice, la déontologie et les obligations redditionnelles envers la population et la profession.

Le programme amène la personne étudiante à répondre de ses actes et de ses actions et à jouer un rôle de défense pour aider la clientèle à exprimer ses besoins de façon à atteindre des résultats optimaux pour la santé. La personne infirmière en devenir crée et maintient des relations de collaboration interpersonnelles, intraprofessionnelles et interprofessionnelles, qui lui permettent d'échanger de l'information et de favoriser des environnements thérapeutiques sains.

## **OBJECTIFS DU PROGRAMME**

***Après avoir réussi le programme de baccalauréat en sciences infirmières, la personne diplômée :***

- peut travailler dans les limites du champ d'exercice de la profession infirmière et prendre les mesures nécessaires et pertinentes face à des situations complexes exigeant des connaissances, selon l'expérience de leurs collègues chevronnés;
- possède les compétences et aptitudes attendues de la profession infirmière;
- est préparée en tant que généraliste à exercer sa profession avec compassion et de manière sécuritaire, compétente et éthique auprès de sa clientèle dans des situations de santé et de maladie, en fondant son exercice sur des données probantes;
- possède une base solide d'aptitudes cognitives ancrées dans la théorie, les concepts et les connaissances infirmières, les sciences de la santé et la biologie, les sciences humaines, la recherche et la déontologie, grâce à ses études en sciences infirmières;
- exerce la profession de manière autonome, comme membre de l'équipe interdisciplinaire, auprès des personnes, des familles et des groupes au sein des communautés en se conformant aux lois, aux normes d'exercice et de déontologie

et au champ d'exercice de sa profession; applique sa pensée critique à tous les niveaux de son exercice;

- fait la promotion de la santé et la prévention de la maladie et contribue à rétablir la santé dans tous les aspects de son travail professionnel; exploite ses connaissances, sa pensée critique, ses habiletés psychomotrices, sa capacité cognitive et ses compétences dans les diverses institutions de soins;
- applique de façon critique la démarche systématique en soins infirmiers dans l'exercice de la profession infirmière; se sert des ressources disponibles de façon appropriée pour aider la clientèle à atteindre ses objectifs de santé;
- possède les habiletés d'une infirmière ou d'un infirmier autorisé de niveau débutant; agit de façon éthique et conforme aux normes déontologiques établies par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO);
- continue son développement professionnel par la formation continue; est responsable de ses actes; met son savoir, son savoir-faire et son savoir-être au service de sa clientèle et pour pousser les limites de la profession infirmière par les données probantes et la recherche;
- peut réussir l'examen d'admission à la profession d'infirmière ou d'infirmier autorisé de l'OIIO.
- Après avoir terminé leurs études avec succès, les personnes étudiantes obtiendront un diplôme qui répond à toutes les exigences de l'OIIO.

### **Critères d'admission à la profession (CAP) pour les infirmières et infirmiers autorisés selon l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario**

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) prend diverses mesures pour s'assurer que les IA prodiguent des soins de façon compétente et conforme aux normes de sécurité et de déontologie : il établit des normes d'exercice, il fixe les critères d'admission à la profession en Ontario, il administre un Programme d'assurance de la qualité (PAQ) et il veille au respect des normes et de la conduite professionnelle de ses membres. Les critères d'admission à la profession (CAP) sont élaborés par l'OIIO. Ils énumèrent 101 compétences (connaissances, habiletés, attitudes et rôles) qu'une infirmière ou un infirmier autorisé de niveau débutant doit posséder afin de pouvoir pratiquer de façon compétente, sécuritaire et éthique. Le programme de baccalauréat en sciences infirmières du Collège Boréal est basé sur tous ces critères, ce qui vous permettra de pratiquer votre profession avec confiance une fois le programme terminé (OIIO, 2019).

### **CRITÈRES D'ADMISSION À LA PROFESSION POUR**

## LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUTORISÉS

### L'infirmière et l'infirmier autorisé : (dernière mise à jour : décembre 2019)

n° 1	Prodigue avec compassion et de façon compétente des soins infirmiers conformes à l'éthique, sécuritaires, centrés sur la clientèle et éclairés par des données probantes en réponse aux besoins de celle-ci, quel que soit l'âge.
n° 2	Effectue une évaluation infirmière holistique pour recueillir des renseignements détaillés au sujet de l'état de santé de la clientèle.
n° 3	Applique les principes des soins tenant compte des traumatismes, qui accordent la priorité à la sécurité et au libre arbitre de la survivante ou du survivant du traumatisme.
n° 4	Analyse et interprète les données obtenues grâce à l'évaluation de la clientèle afin d'éclairer les décisions à prendre au sujet de l'état de santé de ses membres.
n° 5	Élabore des plans de soins en ayant recours à l'analyse critique pour appuyer son jugement professionnel et favoriser la prise de décisions réfléchies.
n° 6	Évalue l'efficacité du plan de soins et le modifie au besoin.
n° 7	Prévoit les risques réels et potentiels pour la santé et les résultats non intentionnels possibles.
n° 8	Reconnaît les situations où la sécurité de la clientèle est compromise et intervient immédiatement.
n° 9	Reconnaît les situations où l'état de la cliente ou du client se détériore et intervient immédiatement.
n° 10	Prépare la clientèle et effectue des interventions, des traitements et des soins de suivi.
n° 11	Applique ses connaissances en pharmacologie et les principes de l'administration sécuritaire des médicaments.
n° 12	Applique des pratiques éclairées par des données probantes à la prévention et à la gestion de la douleur chez les clientes et clients et aide à les soulager au moyen d'interventions pharmacologiques et non pharmacologiques.
n° 13	Met en œuvre des interventions infirmières thérapeutiques qui contribuent à soigner la clientèle et à répondre à ses besoins.
n° 14	Fournit des soins infirmiers pour répondre aux besoins en soins palliatifs et en soins de fin de vie.

n° 15	Intègre sa connaissance des implications éthiques, juridiques et réglementaires de l'aide médicale à mourir dans sa prestation de soins infirmiers.
n° 16	Intègre dans le plan de soins les principes de la réduction des méfaits en ce qui concerne la consommation et l'usage de substances.
n° 17	Intègre sa connaissance des principes épidémiologiques aux plans de soins.
n° 18	Fournit des soins infirmiers axés sur le rétablissement en partenariat avec la cliente ou le client qui est atteint d'un trouble de santé mentale ou d'une dépendance.
n° 19	Intègre des approches de promotion de la santé mentale à sa prestation de soins infirmiers.
n° 20	Intègre des approches de prévention du suicide dans sa prestation de soins infirmiers.
n° 21	Intègre des connaissances issues des sciences de la santé, y compris l'anatomie, la physiologie, la pathophysiologie, la psychopathologie, la pharmacologie, la microbiologie, l'épidémiologie, la génétique, l'immunologie et la nutrition.
n° 22	Intègre dans les plans de soins des connaissances issues de la science infirmière, des sciences sociales, des sciences humaines et de la recherche en santé.
n° 23	Utilise ses connaissances sur l'incidence d'un exercice infirmier éclairé par des données probantes pour améliorer les résultats de la clientèle en matière de santé.
n° 24	Applique des stratégies efficaces pour prévenir, désamorcer et gérer le comportement perturbateur, agressif ou violent.
n° 25	Applique des stratégies pour promouvoir le bien-être, prévenir la maladie et réduire au minimum les préjudices et les blessures chez la clientèle, soi-même et les autres.
n° 26	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles de la clientèle.
n° 27	Met en œuvre des pratiques éclairées par des données probantes pour la prévention et le contrôle des infections.
n° 28	Rend des comptes, assume la responsabilité de ses actes et demande de l'aide au besoin relativement aux décisions et aux mesures prises dans les limites du champ d'exercice établi par la loi.
n° 29	Manifeste une présence professionnelle et fait preuve de confiance, d'honnêteté, d'intégrité et de respect dans toutes ses interactions.

n° 30	Exerce son jugement professionnel dans l'application des politiques et procédures de l'employeur, ou en leur absence.
n° 31	Assure la protection de la vie privée, la confidentialité des renseignements et la sécurité de la clientèle en respectant les mesures législatives, les normes d'exercice, la déontologie et les politiques de l'organisation.
n° 32	Prend acte de l'influence des valeurs et des croyances personnelles et du pouvoir conféré par le poste sur la clientèle et l'équipe de soins de santé et agit de façon à réduire les préjugés et les influences.
n° 33	Établit et maintient des limites professionnelles avec la clientèle et l'équipe soignante.
n° 34	Repère et traite les questions éthiques (morales) en appliquant un raisonnement éthique et demande de l'aide au besoin.
n° 35	Fait preuve de jugement professionnel en veillant à ce que les médias sociaux et les technologies de l'information et des communications (TIC) soient utilisés d'une façon qui préserve la confiance du public à l'égard de la profession.
n° 36	Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public : a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence pour déterminer ses besoins d'apprentissage; b) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur diverses sources; c) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence professionnelle; d) en mettant en œuvre le plan d'apprentissage, en évaluant son efficacité et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée.
n° 37	Démontre une aptitude à exercer la profession.
n° 38	Respecte l'obligation de signaler.
n° 39	Fait la distinction entre les mandats des organismes de réglementation, des associations professionnelles et des syndicats.
n° 40	Reconnaît et signale les incidents préjudiciables, les incidents évités de justesse et les incidents sans préjudice, et agit en conséquence.
n° 41	Reconnaît et signale les risques pour la sécurité réels et potentiels dans le milieu de travail et agit en conséquence.
n° 42	Se présente à la clientèle et aux membres de l'équipe soignante en indiquant son prénom et son nom et sa désignation professionnelle (titre protégé).

n° 43	Pratique l'écoute active pour comprendre l'expérience, les préférences et les objectifs de santé de la clientèle et répondre à ses attentes.
n° 44	Applique des habiletés en communication éclairées par des données probantes pour établir avec la clientèle des relations thérapeutiques marquées par la confiance et la compassion.
n° 45	Applique des stratégies de résolution des conflits pour favoriser des relations saines et des résultats optimaux pour la clientèle.
n° 46	Intègre le processus de la pratique relationnelle afin de s'adapter à la capacité de communication.
n° 47	Utilise des technologies de l'information et des communications (TIC) pour favoriser la communication.
n° 48	Sait communiquer efficacement dans des situations complexes dont l'évolution est rapide.
n° 49	Consigne les renseignements pertinents au dossier et en fait rapport de manière claire, concise et exacte et en temps opportun.
n° 50	Maintient des relations professionnelles marquées par la collaboration.
n° 51	Prend l'initiative de la collaboration afin d'appuyer la planification des soins et des transitions sécuritaires et harmonieuses d'un établissement de soins de santé à un autre ou vers des soins résidentiels, des soins communautaires, des soins à domicile ou l'autogestion des soins.
n° 52	Détermine son propre rôle professionnel et interprofessionnel au sein de l'équipe en prenant en considération les rôles, les responsabilités et le champ d'exercice des autres.
n° 53	Applique des connaissances au sujet des champs d'exercice de chaque catégorie réglementée de la profession infirmière afin de renforcer la collaboration intraprofessionnelle qui améliore l'apport de chaque personne à la santé et au bien-être de la clientèle.
n° 54	Contribue au fonctionnement de l'équipe soignante en appliquant la théorie et les principes de la communication en groupe et des techniques de processus de groupe.
n° 55	Consulte la clientèle et les membres de l'équipe soignante pour apporter les adaptations constantes exigées par les changements dans la disponibilité des services ou dans l'état de santé de la cliente ou du client.
n° 56	Surveille les soins à la clientèle pour faire en sorte que les services nécessaires soient fournis au bon moment et dans le bon ordre.
n° 57	Organise sa propre charge de travail, assigne les soins infirmiers à l'équipe, établit les priorités et fait preuve d'efficacité dans la gestion du temps.

n° 58	Démontre une connaissance du processus de délégation.
n° 59	Participe à la prise de décisions pour gérer les transferts de clientèle au sein de l'établissement de santé.
n° 60	Aide la clientèle à s'orienter dans les systèmes de soins de santé et ceux d'autres secteurs pour qu'elle obtienne des services visant à optimiser la santé et le bien-être.
n° 61	Prépare la clientèle pour les transitions de soins.
n° 62	Prépare la clientèle pour les congés.
n° 63	Participe aux mesures de préparation en cas d'urgence et à la gestion des catastrophes.
n° 64	Acquiert une connaissance des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
n° 65	Intègre des principes et des activités d'amélioration continue de la qualité dans sa prestation de soins.
n° 66	Participe à des modèles de soins novateurs centrés sur la clientèle.
n° 67	Participe à la création et au maintien d'un milieu de travail respectueux et sain sur les plans physique et psychologique.
n° 68	Est sensible aux effets de la culture organisationnelle sur la prestation de soins et agit de façon à améliorer la qualité du milieu de travail, qui doit être sécuritaire et professionnel.
n° 69	Fait preuve d'une conscience de soi en exerçant sa profession de manière réfléchie et en demandant des rétroactions.
n° 70	Prend des mesures pour favoriser des milieux d'exercice sécurisants sur le plan culturel.
n° 71	Utilise et attribue les ressources judicieusement.
n° 72	Fournit des rétroactions constructives pour favoriser la croissance professionnelle des autres membres de l'équipe soignante.
n° 73	Démontre une connaissance du système de soins de santé et de ses répercussions sur les soins à la clientèle et l'exercice de la profession.
n° 74	Adapte son exercice pour répondre aux besoins de la clientèle en matière de soins dans un système de santé qui évolue constamment.
n° 75	Reconnaît les situations où la sécurité de la clientèle pourrait être ou est compromise et agit en conséquence.
n° 76	Résout les questions relatives aux ordres, aux décisions, aux actions ou aux traitements qui manquent de clarté.

n° 77	Préconise l'application de connaissances en santé et de pratiques de guérison autochtones en collaboration avec les personnes soignantes et aînées autochtones conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
n° 78	Préconise l'équité en santé pour chaque personne, en particulier pour la clientèle et les populations vulnérables ou diversifiées.
n° 79	Prône un exercice écologique.
n° 80	Préconise la prestation de soins sécuritaires, conformes à l'éthique et fournis avec compassion et compétence.
n° 81	Soutient la clientèle et l'incite à se prendre en main afin de prendre des décisions éclairées au sujet de ses soins de santé, et respecte ses décisions.
n° 82	Soutient les politiques publiques favorisant la santé et les principes de justice sociale.
n° 83	Évalue si la clientèle comprend suffisamment sa situation pour participer activement à ses soins et facilite la mise en place de stratégies pour les personnes qui ne sont pas en mesure de participer pleinement.
n° 84	Défend les droits de la clientèle et s'assure que son consentement éclairé est obtenu en s'appuyant sur les mesures législatives, les normes d'exercice et la déontologie.
n° 85	Applique ses connaissances sur la santé de la population, les déterminants de la santé, les soins de santé primaires et la promotion de la santé pour favoriser l'équité en santé.
n° 86	Évalue la compréhension qu'a la cliente ou le client du consentement éclairé et prend des mesures si cette personne est incapable d'en donner un.
n° 87	Démontre des connaissances au sujet du rôle du ou de la mandataire dans le consentement éclairé et la prise de décisions concernant les soins de la clientèle.
n° 88	Applique ses connaissances sur les disparités et les inégalités en santé de façon à optimiser les résultats pour la santé de toute la clientèle.
n° 89	Élabore un plan d'enseignement avec la clientèle et l'équipe pour répondre aux besoins d'apprentissage.
n° 90	Applique des stratégies visant à optimiser la culture de la santé de la clientèle.
n° 91	Choisit, élabore et utilise des théories et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage pertinentes pour la clientèle et le contexte, y compris l'espérance de vie et les considérations d'ordre familial et culturel.

n° 92	Évalue l'efficacité de l'enseignement en matière de santé et revoit le plan d'enseignement au besoin.
n° 93	Aide la clientèle à trouver de l'information à l'aide des technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi qu'à examiner et à évaluer cette information.
n° 94	S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.
n° 95	Transpose à son exercice professionnel des connaissances acquises de sources pertinentes.
n° 96	Réfléchit sur son exercice afin d'interagir en adoptant une attitude d'humilité culturelle et crée des environnements sécurisants sur le plan culturel, où la clientèle perçoit le respect accordé à ses pratiques, préférences et décisions personnelles en matière de soins de santé.
n° 97	Participe à des activités qui renforcent sa compétence en informatique infirmière.
n° 98	Repère et analyse les nouvelles données et technologies qui pourraient modifier, améliorer ou soutenir les soins de santé.
n° 99	Se sert de ses connaissances au sujet de tendances et d'enjeux actuels et nouveaux en soins de santé à l'échelle communautaire et mondiale pour optimiser les résultats pour la santé de la clientèle.
n° 100	Appuie les activités de recherche et perfectionne sa propre aptitude à la recherche.
n° 101	Applique des méthodes qui contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie.

(OIIO, 2019, p. 5-8)

## **Les collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario**

Partout en Ontario, les collèges d'arts appliqués et de technologie offrent une vaste gamme de programmes d'études postsecondaires visant à permettre aux personnes étudiantes d'acquérir les compétences de niveau débutant nécessaires pour occuper un emploi dans divers champs professionnels. Ces programmes doivent être de grande qualité et correspondre aux besoins des employeurs et du bassin étudiant. Il faut que les personnes diplômées des collèges aient à la fois les compétences professionnelles essentielles pour décrocher un emploi dans leur champ d'études et les connaissances théoriques et pratiques générales qui leur donneront la souplesse nécessaire pour continuer

d'apprendre et de s'adapter pendant toute leur vie professionnelle.

Le ministère des Collèges et Universités supervise l'élaboration et la révision des normes pour chaque programme d'études en vue de déterminer clairement les compétences et les connaissances essentielles que doivent acquérir les personnes diplômées. Les collèges doivent veiller à ce que la prestation de leurs programmes respecte ces normes, et ils doivent aider les personnes étudiantes à atteindre les résultats essentiels.

Les employeurs, l'industrie, les associations professionnelles et les personnes diplômées des programmes qui travaillent dans le domaine concerné participent aux processus d'élaboration et de révision des normes, comme le font les personnes représentant les collèges. Les personnes étudiantes sont ainsi assurées de bénéficier de programmes pertinents pour les besoins des employeurs et d'acquérir pendant leurs études les compétences adéquates (ministère des Collèges et Universités, 2012).

## **RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (RAFP)**

***La personne diplômée aura démontré de façon fiable son habileté à appliquer les normes suivantes :***

1. Intégrer les connaissances, les aptitudes, le jugement et les valeurs professionnels des soins infirmiers et d'autres sources diverses dans la pratique pour assurer des soins sécuritaires, éthiques, compatissants, prodigués de manière compétente et fondés sur des données probantes tout au long de la vie en réponse aux besoins de la clientèle de tous les âges;
2. Respecter les normes d'exercice et la déontologie de la profession et rendre des comptes au public et à la profession dans le cadre d'un engagement à l'égard de la santé et du bien-être;
3. Communiquer à l'aide de diverses stratégies et technologies adéquates pour créer et maintenir des relations professionnelles, échanger de l'information et favoriser des environnements thérapeutiques;

4. Collaborer et jouer un rôle intégral dans le partenariat de l'équipe de soins de santé;
5. Coordonner la prestation des services de santé sur place avec la clientèle, l'équipe soignante et d'autres secteurs pour assurer des soins continus et sécuritaires;
6. Influencer les autres et les motiver à obtenir des résultats optimaux pour la santé de tous et de toutes;
7. Aider la clientèle à exprimer ses besoins et à défendre ses intérêts elle-même pour obtenir des résultats optimaux en matière de santé;
8. Cerner les besoins d'apprentissage de la clientèle et appliquer un large éventail de stratégies pédagogiques pour obtenir des résultats optimaux en matière de santé;
9. Manifester la détermination à vie à viser l'excellence dans la pratique par le biais d'un questionnement critique, de l'apprentissage continu, de l'application de données probantes et du soutien aux activités de recherche (ministère des Collèges et Universités, 2012).

## **RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE RELATIFS À L'EMPLOYABILITÉ (RARE)**

***La diplômée aura démontré de façon fiable sa capacité à :***

1. se conformer aux procédures établies par le baccalauréat en sciences infirmières du Collège Boréal, par le milieu de stage (hospitalier, scolaire ou en soins de longue durée) et par les normes d'exercice et de déontologie de l'OIIO;
2. communiquer efficacement en utilisant des techniques de communication thérapeutique lors des interventions avec la clientèle, les pairs, le personnel enseignant et le personnel des milieux cliniques dans le respect des normes d'exercice;

3. établir un point entre les étapes de la démarche en soins infirmiers et la prestation des soins pour promouvoir la santé et le bien-être des personnes de différents groupes d'âge au sein de la communauté;
4. intervenir en appliquant les connaissances et les habiletés de base apprises, de même que les attitudes et les comportements professionnels en milieu clinique communautaire, en faisant preuve de jugement critique et de leadership infirmier;
5. déterminer son rôle professionnel et interprofessionnel au sein de l'équipe en tenant compte du champ d'exercice des autres professionnels afin de se familiariser avec la collaboration intraprofessionnelle et la prestation de services de santé centrés sur la clientèle;
6. participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de soins en intégrant la démarche systématique en soins infirmiers afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle tout en adaptant son approche en fonction des croyances spirituelles et culturelles;
7. manifester des comportements conformes aux procédures établies par le baccalauréat en sciences infirmières du Collège Boréal, par le milieu de travail et par les normes d'exercice et de déontologie de l'OIIO;
8. contribuer à l'évaluation de santé de la clientèle en faisant preuve de jugement clinique lors de la collecte des données et de l'observation des manifestations cliniques afin de réaliser un plan de soins adapté aux besoins particuliers de la clientèle;
9. consigner les renseignements obtenus de façon claire et complète en utilisant la terminologie appropriée et en assurant la protection de la vie privée et la confidentialité des renseignements;
10. prodiguer des soins infirmiers sécuritaires et efficaces, en intégrant la démarche systématique et les pratiques exemplaires des soins infirmiers afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle tout en adaptant sa pratique en fonction des croyances spirituelles et culturelles de la clientèle;
11. s'engager à améliorer son identité professionnelle en conformité avec les lois et les normes d'exercice et de déontologie établies par l'OIIO;
12. formuler une vision de son identité professionnelle en fonction de ses valeurs personnelles, de sa philosophie des soins ainsi que des lois et normes de l'OIIO;

13. préparer et administrer, par diverses voies et avec supervision, les médicaments de façon précise, sécuritaire et responsable selon les informations inscrites sur l'ordonnance tout en appliquant la démarche de soins infirmiers conformément au code de déontologie et aux normes d'exercice de l'OIIO;
14. exercer une pratique infirmière professionnelle fondée sur une conception qui intègre les savoirs de la profession;
15. surveiller et évaluer les résultats des soins dispensés à la clientèle en collaboration étroite avec l'équipe interprofessionnelle afin d'adapter le plan de soin en fonction de nouvelles données collectées et d'assurer l'atteinte des objectifs ciblés.

## **Progression et obtention du diplôme**

Afin de recevoir le grade, la personne étudiante doit :

- satisfaire aux exigences de son programme d'études;
- réussir tous les cours du programme d'études selon la directive de note de passage de chaque cours;
- obtenir une moyenne pondérée cumulative (MPC) de 2,0 ou plus;
- réussir tous les cours de spécialisation pertinents pour le programme d'études. Pour être admissible à une mention « grande distinction » ou « distinction » pour rendement scolaire au moment de l'obtention du titre de compétence, la personne étudiante doit avoir terminé avec succès un nombre minimal de cours, de crédits ou d'heures de son programme d'études au Collège Boréal. Le pourcentage exact nécessaire peut varier en fonction de la durée du programme et s'applique au rendement des personnes étudiant dans les programmes qui décernent les titres de compétence. Pour le baccalauréat, il s'agit de 40 %. La note de passage requise pour certains cours peut varier; elle est indiquée dans le plan de cours ou sur le portail étudiant dans le document « Cheminement scolaire ». L'état de progression d'une personne étudiante est basé sur son rendement scolaire et est déterminé par la moyenne pondérée cumulative (MPC) de chaque semestre. La progression dans le programme de B. Sc. inf. se fait selon les critères suivants :
  - Le programme de B. Sc. inf. du Collège Boréal exige une note minimale de 65 % aux cours spécialisés pour satisfaire aux exigences préalables.
  - La note de passage minimale pour tous les cours optionnels est de 60 %.
  - Les personnes étudiantes doivent maintenir une moyenne minimale de 65 % (MPC de 2,3) et la note de passage dans les cours de pratique clinique afin de passer d'une étape à l'autre et de s'inscrire aux cours de soins infirmiers suivants.
  - Si le même cours n'est pas réussi deux fois, la personne étudiante sera retirée du programme, à moins qu'elle obtienne une permission spéciale de sa doyenne. Il est question ici de tout cours spécialisé, à toute étape du programme de quatre ans.
  - Les personnes étudiantes qui échouent à un cours clinique doivent consulter leur

secteur scolaire pour discuter de la progression dans le programme ou des possibilités de transfert.

- L'état de progression officiel (examen des notes et de la MPC) est évalué à la fin de chaque étape. Les personnes étudiantes doivent vérifier les relevés de notes dans le portail étudiant. Le site contiendra une déclaration indiquant si la personne étudiante peut poursuivre le programme de B. Sc. inf. Les personnes étudiantes sont autorisées à poursuivre le programme de B. Sc. inf. si les exigences de progression scolaire sont respectées. Si ce n'est pas le cas, les personnes étudiantes seront soit mises en probation (si la MPC correspond presque aux exigences), soit exclues du programme de B. Sc. inf. Pour être diplômée de ce programme, une personne étudiante doit obtenir la note de passage requise ou une note R (réussite) ou S (satisfaisant) dans chaque cours de chaque étape, et avoir une moyenne générale de 65 % dans les cours spécialisés.

## PROGRAMME D'ÉTUDES

Cote du cours	Note de passage	Cours préalable(s)	Cours associé(s)
<b>Année 1, étape 1</b>			
<b>BIO1032</b> Anatomie et physiologie de l'humain I	C (65 %)	Aucun	Aucun
<b>COM1010</b> Professional Communication	C (65 %)	Aucun	Aucun
<b>BSI1000</b> Soins infirmiers et bien-être : fondements généraux	C (65 %)	Aucun	BSI1001
<b>BSI1001</b> Relation thérapeutique	C (65 %)	Aucun	BSI1000
<b>BSI1002</b> Profession infirmière	C (65 %)	BSI1000 et BSI1001	Aucun
<b>PSY1008</b> Introduction à la psychologie	C (65 %)	Aucun	Aucun
<b>Formation générale, cours au choix</b>			
<b>Année 1, étape 2</b>			
<b>BIO1033</b> Anatomie et physiologie de l'humain II	C (65 %)	BIO1032	Aucun
<b>BSI1003</b> Stage clinique I	C (65 %)	BSI1000, BSI1001 et BSI1002 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009	BSI1000, BSI1001 et BSI1002

<b>COM1011</b> Rédaction et raisonnement critique	C (65 %)		
<b>PSY1009</b> Développement au cours de la vie	C (65 %)		

<b>BSI1004</b> Examen de santé	C (65 %)	BSI1000, BSI1002 et BSI1003 BIO1032 PSY1008	
<b>Formation générale, cours au choix</b>			

### Année 2, étape 3

<b>BSI2000</b> Soins infirmiers et bien-être : médecine et chirurgie	C (65 %)	BSI1000 à BSI1005 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009	BSI2001 et BSI2003
<b>BSI2001</b> Santé de la famille	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009	BSI2000, BSI2002 et BSI2003
<b>BSI2002</b> Pharmacothérapie	C (65 %)	BSI1000 à BSI1005 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009	BSI2000 et BSI2003
<b>BSI2003</b> Soins infirmiers et bien-être : périnatalité et pédiatrie	C (65 %)	BSI1000 à BSI1005 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009	BSI2000 et <del>BSI2004</del> BSI2002
<b>BSI2004</b> Stage clinique II	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 BSI2000 à BSI2003 COM1010 et COM1011	Aucun

### Année 2, étape 4

<b>BIO2000</b> Microbiologie clinique	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2004 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009	
--	----------	--	--

<b>BSI2005</b> Technologie avancée en santé : une approche interprofessionnelle	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2004 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009	BSI2006
<b>BSI2006</b> Soins infirmiers et bien-être : adulte	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BIO1032 et BIO1033 BSI2000 à BSI2004 COM1010 et COM1011 PSY1008 et PSY1009	BSI2000, BSI2001 et BSI2002

<b>BSI2007</b> Stage clinique III	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2004 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009	BSI2006
<b>MAT2000</b> Statistiques en santé	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2004 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009	

### **PROGRAMME D'ÉTUDES**

<b>Cote du cours</b>	<b>Note de passage</b>	<b>Cours préalable(s)</b>	<b>Cours associé(s)</b>
----------------------	------------------------	---------------------------	-------------------------

#### **Année 3, étape 5**

<b>GEN3000</b> Travail en contexte autochtone	C (65 %)	Aucun	Aucun
<b>BSI3000</b> Soins infirmiers et bien-être : adulte vieillissant	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	BSI3001
<b>BSI3001</b> Soins infirmiers et bien-être : santé mentale et psychiatrie	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	BSI3000
<b>BSI3002</b> Stage clinique IV	C (65 %)	BSI1000-BSI1004 BSI2000-BSI2007 BSI3000-BSI3003 BIO1032 et 1033 PSY1008 et 1009 MAT2000	Aucun
<b>BSI3003</b> Recherche en soins infirmiers	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	BSI3000 et BSI3001
<b>Formation générale, cours au choix</b>			

#### **Année 3, étape 6**

<b>BSI3004</b> Santé communautaire et transculturelle	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BSI3000 à BSI3003 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	BSI3005
<b>BSI3005</b> Éthique en santé	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BSI3000 à BSI3003	BSI3004
<b>BSI3006</b> Stage clinique V	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BSI3000 à BSI3005 et BSI3007 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009	Aucun

		MAT2000	
<b>BSI3007</b> Modèle théorique en sciences infirmières	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BSI3000 à BSI3003 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	BSI3004

<b>GEN</b> Cours optionnel au choix	C (65 %)	Aucun	Aucun
--	----------	-------	-------

### Année 4, étape 7

<b>BSI4000</b> Promotion de la santé	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BSI3000 à BSI3007 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	BSI4001
<b>BSI4001</b> Problèmes de santé complexes : médecine	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2078 BSI3000 à BSI3007 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	BSI4000
<b>BSI4002</b> Problèmes de santé complexes : chirurgie	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BSI3000 à BSI3007 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	BSI4006
<b>BSI4003</b> Leadership en soins infirmiers	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BSI3000 à BSI3007 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	BSI4005
<b>BSI4004</b> Stage clinique VI	C (65 %)	BSI1000 à BSI10045 BSI2000 à BSI20078 BSI3000 à BSI30073 BSI4000 à BSI4003 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	Aucun

### Année 4, étape 8

<b>BSI4005</b> Stage d'intégration	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BSI3000 à BSI3005 BSI4000 à BSI4004 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	
<b>BSI4006</b> Raisonnement clinique avancé	C (65 %)	BSI1000 à BSI1004 BSI2000 à BSI2007 BSI3000 à BSI3005 BSI4000 à BSI4005 BIO1032 et BIO1033 PSY1008 et PSY1009 MAT2000	

## DESCRIPTION DES COURS

### Plans de cours :

La personne étudiante est responsable de lire les plans de cours pour bien les connaître. Le plan de cours sur lequel est basé le contenu du cours est affiché sur Brightspace et sur le site du Collège Boréal par le personnel enseignant, et présenté par celui-ci en classe.



### BIO1032 – Anatomie et physiologie de l'humain I

Les cours d'anatomie et physiologie permettent à la personne étudiante d'explorer les structures et les fonctions des systèmes humains par le biais de cours magistraux et de laboratoires. Dans cette première partie, on étudie les concepts anatomiques de base et la terminologie connexe, les principes fondamentaux de l'histologie et les systèmes tégumentaire, squelettique, nerveux, musculaire et endocrinien. Une approche intégrée et systémique est utilisée pour décrire le maintien de l'homéostasie (équilibre hydrique, électrolytique et acido-basique) et sa relation avec des pathologies liées à ces différents systèmes.

### COM1010 – Professional Communication

In this course, the student will strengthen their communication skills by applying the fundamental concepts of professional communication in various contexts. The student enhances their verbal, written and interpersonal skills through practical and problem-solving tasks to persuasively or collaboratively communicate information to diverse audiences using different media.

### BSI1000 – Soins infirmiers et bien-être : fondements généraux

Ce cours vise à introduire les fondements généraux des soins infirmiers prodigués à la clientèle en incluant les aspects social, physique et émotionnel de la santé. Il permet l'acquisition de connaissances lors des cours théoriques et le développement d'habiletés psychomotrices lors de la pratique des interventions infirmières au laboratoire. À l'aide de lectures et de situations cliniques authentiques, la personne étudiante développe son jugement clinique et apprivoise l'utilisation du plan de soins infirmiers tout en explorant le rôle du leadership dans la pratique infirmière.

### **BSI1001 – Relation thérapeutique**

Ce cours introduit le fondement théorique et pratique de la relation thérapeutique en soins infirmiers et les principes de base de la communication thérapeutique infirmière auprès de la clientèle et des membres de l'équipe soignante. À l'aide de mises en situation et de jeux de rôle, la personne étudiante fait appel à son jugement clinique afin d'établir et de cultiver une relation thérapeutique avec la clientèle en appliquant les fondements de la relation thérapeutique. Elle a l'occasion de faire preuve de leadership infirmier en appliquant les principes de base de la communication thérapeutique infirmière au sein d'une équipe interprofessionnelle.

### **BSI1002 – Profession infirmière**

Ce cours introduit les concepts de base de la profession infirmière, notamment les soins infirmiers, la clientèle, l'environnement et la santé ainsi que la pratique professionnelle. La personne étudiante étudie les divers rôles infirmiers, les modèles conceptuels, les écoles de pensée ainsi que les grandes théories en sciences infirmières qui ont amélioré la pratique professionnelle. De plus, on examine les normes de l'OIIO, les lois et les actes autorisés qui régissent la profession infirmière. On élabore un plan de soins centrés sur les besoins particuliers de la clientèle en intégrant la démarche systématique en soins infirmiers tout en ayant recours à l'analyse critique pour exercer son jugement professionnel et prendre des décisions.

Ce cours est un stage supervisé en milieu de soins de longue durée ou scolaire visant à offrir aux personnes étudiantes une formation pratique dans un milieu de soins propice à leur développement professionnel, tout en leur permettant de faire des liens entre la théorie et la pratique.

### **PSY1008 – Introduction à la psychologie**

Ce cours vise à présenter à la personne étudiante le domaine de la psychologie. En psychologie, on cherche à comprendre sur une base scientifique pourquoi les gens pensent, se sentent et se comportent d'une telle façon. Toutefois, pour arriver à se comprendre soi-même et à comprendre les autres, il faut considérer tous les aspects du fonctionnement humain, comme le fondement biologique d'un comportement, la façon d'apprendre et de se remémorer des choses et l'évolution de la personnalité, pour ne nommer que ceux-là. Ce cours survole donc certains aspects importants de la psychologie. La personne étudiante découvrira une discipline riche en diversité théorique, en résultats de recherche et en applications pratiques. Elle sera invitée à évaluer de façon critique les « connaissances de bon sens » à propos du fonctionnement des gens et à remettre en question ses idées préconçues.

### **BIO1033 – Anatomie et physiologie de l'humain II**

Ce cours permet à la personne étudiante d'explorer les structures et les fonctions des autres systèmes humains, toujours par le biais de cours magistraux et de laboratoires. Dans cette deuxième partie, on étudie les systèmes cardiovasculaire, immunitaire, respiratoire, digestif, urinaire et reproducteur. Une approche intégrée et systémique est utilisée pour décrire le maintien de l'homéostasie (équilibre hydrique, électrolytique et acido-basique) et sa relation avec des pathologies liées à ces différents systèmes.

### **BSI1003 – Stage clinique I**

Ce stage supervisé en milieu de soins de longue durée, en milieu scolaire ou en milieu hospitalier permet à la personne étudiante non seulement d'observer, mais aussi de mettre en pratique les techniques de communication thérapeutique et de collaboration interprofessionnelle qui font partie intégrante de la pratique infirmière. Il permet aussi à la personne étudiante d'observer la relation thérapeutique en soins infirmiers afin d'établir des liens entre la théorie et la pratique infirmières. La personne étudiante met en pratique les connaissances et les habiletés de base acquises afin de promouvoir la santé et le bien-être de la clientèle tout en

démontrant sa pensée critique et son leadership infirmier. Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de soins infirmiers afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle. Ce stage permet à la personne étudiante de mieux comprendre la collaboration intraprofessionnelle et la prestation de services de santé centrés sur la clientèle, ce qui l'aide à déterminer son rôle professionnel et interprofessionnel au sein d'une équipe.

### **COM1011 – Rédaction et raisonnement critique**

Ce cours permet aux personnes étudiantes de parfaire leurs compétences en matière de rédaction universitaire, essentielles pour réussir dans de nombreux domaines postsecondaires et professionnels. L'accent est mis sur la méthodologie du travail universitaire misant sur le raisonnement critique et la réalisation de travaux fondés sur les données probantes. Par le biais de diverses activités, on explore la collecte d'information, l'analyse de textes, l'utilisation critique de sources scientifiques et non scientifiques et la rédaction de travaux. La personne étudiante acquiert les notions d'organisation des idées et des informations détenues selon des principes logiques faisant d'elle une communicatrice rigoureuse et bien comprise.

### **PSY1009 – Développement au cours de la vie**

Ce cours vise à présenter à la personne étudiante la théorie, la méthodologie et les conclusions de recherche de la psychologie développementale au cours de la vie. Organisé par thèmes, il traitera des changements développementaux de la conception à la mort et sera axé sur les processus biologiques, cognitifs et socioémotionnels. Les personnes étudiantes apprendront en quoi consiste le développement personnel ainsi que le développement de l'intelligence, du langage, de la personnalité, de l'identité, de l'identité de genre et de la moralité au cours de la vie humaine. De plus, elles étudieront les contextes sociaux du développement, y compris les relations familiales, les groupes de pairs et l'amitié. Le cours se conclura sur le thème de la mort et du deuil.

### **BSI1004 – Examen de santé**

Ce cours introduit les notions relatives à l'évaluation clinique complète de la clientèle tout en permettant à la personne étudiante de développer des habiletés liées aux antécédents médicaux et aux techniques de base de l'examen physique. À l'aide d'études de cas et de jeux de rôles, la personne étudiante effectue l'évaluation clinique complète de la clientèle pour communiquer les priorités de la situation de santé de la clientèle aux membres de l'équipe interdisciplinaire.

### **BSI2000 – Soins infirmiers et bien-être : médecine et chirurgie**

Ce cours vise l'étude des notions théoriques et des habiletés psychomotrices des soins infirmiers en médecine et en chirurgie générale tout en mettant l'accent sur la prise de décisions afin de promouvoir la santé et le bien-être et d'assurer la sécurité d'une cliente ou d'un client dont la santé est compromise. En effectuant des lectures et en participant à des situations cliniques en laboratoire, la personne étudiante démontre son leadership infirmier et son jugement clinique par la réalisation de diverses interventions infirmières en médecine et en chirurgie générale.

### **BSI2001 – Santé de la famille**

Ce cours introduit les notions de la santé de la famille, la complexité de la dynamique familiale et les soins infirmiers axés sur la famille dans divers contextes de soins. De plus, il expose la personne étudiante aux principes de base de la promotion de la santé familiale et à la prévention des maladies dans des contextes tout aussi variés. La personne étudiante détermine les rôles et les responsabilités de la profession infirmière dans le soutien et la promotion de la santé familiale.

### **BSI2002 – Pharmacothérapie**

Ce cours présente les lois et les normes en matière de médicaments, les fondements théoriques de la pharmacologie, un aperçu général des principales classifications de médicaments ainsi que les interventions et les responsabilités infirmières qui sont liées à la préparation et à l'administration sécuritaire des médicaments. En laboratoire, la personne étudiante met en pratique son jugement clinique et sa pensée critique lors de la préparation et de l'administration des médicaments. Elle applique aussi les principes d'enseignement et de communication auprès de la clientèle nécessitant une pharmacothérapie.

### **BSI2003 – Soins infirmiers et bien-être : périnatalité et pédiatrie**

Ce cours vise l'étude des soins infirmiers en périnatalité et en pédiatrie; il traite à la fois des soins et des physiopathologies de la femme pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum et des soins prodigués au nouveau-né. Il met l'accent sur la démarche de soins qui permet d'exercer son rôle de façon compétente auprès de la clientèle pédiatrique (de l'enfance jusqu'à l'adolescence) atteinte d'une pathologie du système nerveux, musculosquelettique, digestif, respiratoire ou cardiovasculaire et de troubles de la fonction hématologique.

### **BSI2004 – Stage clinique II**

Ce stage supervisé en milieu hospitalier ou communautaire dans le domaine de la périnatalité et de la pédiatrie permet à la personne étudiante de se sensibiliser davantage à la responsabilité partagée et à l'influence des déterminants de la santé pour les familles vulnérables et les communautés francophones, autochtones et diverses. La personne étudiante fait preuve de jugement clinique et d'une pratique réflexive en contribuant à l'évaluation de l'état de santé de la clientèle et à la réalisation du plan de soins infirmiers. Elle prodigue, sous supervision, des soins infirmiers tout en intégrant la démarche systématique et les pratiques exemplaires de soins infirmiers et en faisant preuve d'éthique et de professionnalisme dans sa communication thérapeutique.

### **BIO2000 – Microbiologie clinique**

Dans ce cours, la personne étudiante développe une compréhension de la microbiologie lui permettant de limiter plus efficacement la propagation des maladies infectieuses. On examine la biologie des microorganismes comme les bactéries, les virus, les champignons et les protozoaires. On étudie aussi la classification, la physiologie et la distribution de ces organismes selon leur importance médicale. De plus, on explore l'épidémiologie et l'étiologie des maladies infectieuses, notamment en ce qui concerne leur transmission, les procédures de contrôle et l'interaction de ces agents pathogènes avec le système immunitaire humain.

### **BSI2005 – Technologie avancée en santé : une approche interprofessionnelle**

Ce cours introduit l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et présente les possibilités de leur application à la profession infirmière pour optimiser les soins à la clientèle à l'aide de l'approche interprofessionnelle. En laboratoire, la personne étudiante met en pratique les techniques de gestion de la prestation des soins infirmiers en utilisant les TIC conformément aux lois et aux normes prescrites.

### **BSI2006 – Soins infirmiers et bien-être : adulte**

Ce cours met l'accent sur la démarche de soins qui permet d'exercer son rôle de façon compétente auprès de la clientèle adulte atteinte d'une pathologie du système nerveux, musculosquelettique, digestif, respiratoire ou cardiovasculaire et de troubles de la fonction hématologique. À l'aide d'études de cas et de jeux de rôles, la personne étudiante fait une évaluation clinique complète de la clientèle afin de déterminer les interventions à mettre en place permettant de prodiguer des soins efficaces et sécuritaires qui répondent aux besoins de la clientèle adulte présentant une pathologie. De plus, la personne étudiante développe ses habiletés d'enseignement axé sur la promotion de la santé et la prévention de diverses pathologies tout en faisant preuve de leadership infirmier et en respectant les principes de la relation thérapeutique.

### **BSI2007 – Stage clinique III**

Ce stage supervisé en milieu hospitalier ou communautaire permet à la personne étudiante de prodiguer des soins infirmiers auprès de clientes et de clients adultes atteints de diverses pathologies tout en intégrant la démarche systématique et les pratiques exemplaires de soins infirmiers. La personne étudiante fait preuve de jugement clinique et d'une pratique réflexive en contribuant à l'évaluation de l'état de santé de la clientèle et à la réalisation du plan de soins infirmiers. Lors des interventions cliniques, la personne étudiante continue à parfaire ses techniques de communication thérapeutique afin d'établir des relations thérapeutiques axées sur l'éthique professionnelle, la compassion et la confiance.

### **MAT2000 – Statistiques en santé**

Ce cours vise à introduire les principes et les méthodes statistiques utilisés dans le domaine de la santé, de même que les outils d'analyse statistique utiles en santé publique, et donne à la personne étudiante de multiples occasions de les appliquer dans des situations diverses.

### **GEN3000 – Travail en contexte autochtone**

Ce cours permet à la personne étudiante d'acquérir de nouvelles connaissances sur les diverses cultures des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada et sur leurs réalités multiples. Il l'aide à adopter les attitudes d'ouverture et de compréhension nécessaires pour établir des liens de confiance afin d'œuvrer auprès de ces populations de façon à respecter leur diversité et leurs protocoles respectifs et à favoriser la sécurité culturelle.

### **BSI3000 – Soins infirmiers et bien-être : adulte vieillissant**

Ce cours met l'accent sur la démarche de soins qui permet d'exercer son rôle de façon compétente auprès de l'adulte vieillissant atteint d'une pathologie du système nerveux, musculosquelettique, digestif, respiratoire ou cardiovasculaire et de troubles de la fonction hématologique. À l'aide d'études de cas et de jeux de rôles, la personne étudiante analyse les signes, symptômes et causes de diverses pathologies et physiopathologies présentes chez des adultes vieillissants afin d'appuyer la planification du plan de soins infirmiers permettant de prodiguer des soins adaptés aux besoins de cette clientèle. De plus, la personne étudiante développe ses habiletés d'enseignement axé sur la promotion de la santé et la prévention de diverses pathologies tout en faisant preuve de leadership infirmier et en respectant les principes de la relation thérapeutique.

### **BSI3001 – Soins infirmiers et bien-être : santé mentale et psychiatrie**

Ce cours vise l'étude des notions théoriques et de la prestation des soins infirmiers dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie tout en mettant l'accent sur la promotion de la santé mentale et la prévention des problèmes de santé mentale et de suicide dans le but de maintenir ou de rétablir la santé globale de la personne. La personne étudiante se sensibilise davantage à la responsabilité partagée et à l'influence des déterminants de la santé pour les familles vulnérables et les communautés francophones, autochtones et diverses afin de réduire les inégalités sociales et d'offrir une intervention et des soins infirmiers adaptés aux besoins de la clientèle et de la famille. En effectuant des lectures et en participant à des situations cliniques variées et complexes en laboratoire, la personne étudiante démontre son leadership infirmier et son jugement clinique en effectuant une évaluation clinique et en pratiquant diverses interventions infirmières auprès de clientes et de clients atteints d'un problème de santé mentale.

### **BSI3002 – Stage clinique IV**

Ce stage en milieu hospitalier ou communautaire permet à la personne étudiante d'offrir des soins infirmiers aux clientes et aux clients atteints de problèmes de santé mentale ou de psychiatrie avec un minimum de supervision, en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle, et en intégrant la démarche systématique et les pratiques exemplaires de soins infirmiers. La personne étudiante fait preuve de jugement clinique et d'une pratique réflexive

lors de l'évaluation clinique, de l'élaboration du plan de soins et de la prestation des soins en adaptant sa pratique en fonction des besoins de la clientèle. Lors des interventions cliniques, la personne étudiante continue à parfaire ses techniques de communication thérapeutique afin d'établir des relations thérapeutiques axées sur l'éthique professionnelle, la compassion et la confiance.

### **BSI3003 – Recherche en soins infirmiers**

Ce cours présente le processus de recherche scientifique associé à la pratique infirmière et à la santé ainsi que les notions fondamentales des méthodes de recherche quantitative et qualitative. De plus, on étudie l'influence de la recherche scientifique en sciences infirmières sur la prise de décisions et la mise en pratique fondées sur des résultats probants de recherche. La personne étudiante applique la méthode de recherche scientifique afin d'examiner des questions et des situations problématiques dans le domaine des sciences infirmières dans le but d'améliorer la qualité des soins infirmiers prodigués dans divers contextes.

### **BSI3004 – Santé communautaire et transculturelle**

Ce cours introduit les principes généraux de la pratique infirmière en santé communautaire et met l'accent sur les soins infirmiers adaptés à la culture ainsi qu'aux facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui prédisposent les populations transculturelles et minoritaires du Canada à la maladie. Les diverses cultures et démographies du Canada seront abordées pour que la personne étudiante maîtrise la compétence culturelle en santé. La personne étudiante effectue une recherche sur les besoins de diverses populations afin d'intégrer une approche transculturelle à sa pratique infirmière qui tient compte des besoins prioritaires de la communauté en matière de santé et de bien-être.

### **BSI3005 – Éthique en santé**

Ce cours permet à la personne étudiante de développer des connaissances et des compétences qui l'aideront à mieux saisir et aborder les enjeux éthiques pouvant toucher les milieux de soins de santé. La personne étudiante adopte un point de vue critique pour établir un lien entre ses propres valeurs et attitudes et les obligations professionnelles ainsi que les exigences de la profession relatives aux valeurs éthiques des soins infirmiers; elle pourra ainsi porter un jugement professionnel relatif à un dilemme éthique qui favorise la résolution de problèmes éthiques.

### **BSI3006 – Stage clinique V**

Ce stage en milieu hospitalier ou communautaire permet à la personne étudiante d'exercer, sous supervision minimale, une pratique infirmière professionnelle tout en faisant preuve d'une identité distincte et affirmée liée aux valeurs, croyances, attitudes et compétences de la profession conformément aux lois et aux normes d'exercice et de déontologie de l'OIIO. La personne étudiante établit et maintient des relations thérapeutiques en collaboration étroite avec la clientèle, sa famille et l'équipe interprofessionnelle afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche de soins infirmiers. La personne étudiante fait preuve de jugement clinique et d'une pratique réflexive lors de l'évaluation des résultats des soins dispensés à la clientèle afin d'adapter le plan de soins en fonction des nouvelles données recueillies, des faits probants et des meilleures pratiques du domaine.

### **BSI3007 – Modèle théorique en sciences infirmières**

Ce cours permet à la personne étudiante d'approfondir sa connaissance et sa compréhension des notions de personne et de santé à partir des multiples perspectives de la profession et de découvrir les modèles conceptuels et les théories en sciences infirmières. La personne étudiante détermine l'influence du concept du métaparadigme infirmier ainsi que les dimensions sociales, scientifiques, transculturelles et théoriques en matière de santé et de maladie afin d'adopter une approche intégrée et holistique dans sa pratique infirmière.

### **BSI4000 – Promotion de la santé**

Ce cours permet à la personne étudiante d'analyser les principaux concepts et modèles liés à la santé communautaire ainsi que les principes généraux de la pratique infirmière en santé communautaire et publique

relatifs à la promotion et au maintien de la santé, à la prévention et à l'épidémiologie. La personne étudiante élabore un plan optimal d'enseignement en santé communautaire et publique pour améliorer la compréhension des personnes, des familles et des différents acteurs de la communauté en ce qui a trait aux déterminants de la santé pour les aider à préserver et à améliorer leur santé et leur bien-être.

#### **BSI4001 – Problèmes de santé complexes : médecine**

Ce cours permet à la personne étudiante de découvrir les besoins particuliers de la clientèle de tout âge présentant des atteintes à la santé multiples et critiques, précisément en médecine. Ce cours présente la démarche systématique des soins infirmiers et les interventions infirmières visant à prodiguer des soins à la clientèle présentant des problèmes médicaux complexes et critiques. À l'aide d'études de cas, la personne étudiante fait preuve de jugement clinique et d'une pratique réflexive avancée en gérant efficacement des situations de soins complexes selon les priorités critiques au moyen d'une approche interprofessionnelle.

#### **BSI4002 – Problèmes de santé complexes : chirurgie**

Ce cours permet à la personne étudiante de découvrir les besoins particuliers de la clientèle de tout âge présentant des atteintes à la santé multiples et critiques, précisément en soins opératoires. Ce cours présente la démarche systématique des soins infirmiers et les interventions infirmières visant à prodiguer des soins à la clientèle présentant des problèmes chirurgicaux complexes et critiques. À l'aide d'études de cas, la personne étudiante fait preuve de jugement clinique et d'une pratique réflexive avancée en gérant efficacement des situations de soins complexes selon les priorités et les besoins médicaux critiques au moyen d'une approche interprofessionnelle.

#### **BSI4003 – Leadership en soins infirmiers**

Ce cours fait un survol de la structure du système canadien de soins de santé ainsi que du leadership dans la pratique infirmière. La personne étudiante examine les tendances et les problèmes actuels dans la prestation des services de soins au Canada afin d'évaluer l'influence du leadership clinique sur la résolution de ces problèmes. Elle analyse aussi son propre rôle et ses responsabilités en tant qu'infirmière au sein de l'équipe interprofessionnelle afin d'améliorer son apport à la santé et au bien-être de la clientèle.

#### **BSI4004 – Stage clinique VI**

Ce stage en milieu hospitalier ou communautaire permet à la personne étudiante d'exercer, avec un minimum de supervision, un leadership infirmier lors de l'application de la démarche de soins infirmiers auprès de la clientèle atteinte de problèmes de santé multiples et critiques en médecine et en soins opératoires tout en collaborant étroitement avec l'équipe interprofessionnelle. La personne étudiante fait preuve de jugement clinique et d'une pratique réflexive lors de la gestion des situations de soins complexes selon les priorités et les besoins médicaux critiques en utilisant une approche interprofessionnelle. Elle utilise des techniques de communication efficaces pour établir et maintenir des relations thérapeutiques avec la clientèle et sa famille tout en faisant preuve d'éthique professionnelle, de compassion et de confiance.

#### **BSI4005 – Stage d'intégration**

Ce stage d'intégration en milieu hospitalier ou communautaire vise à consolider les acquis théoriques et la maîtrise de l'ensemble des compétences requises pour soigner la personne, la famille et la communauté. La personne étudiante fait preuve d'autonomie, de leadership infirmier et de jugement clinique en optimisant un plan de soins intégrant la démarche systématique de soins ainsi que des faits probants et des meilleures pratiques conformément au code de déontologie et aux normes d'exercice de l'OIIO. Elle utilise des techniques de communication efficaces et appropriées avec la clientèle et les membres de l'équipe interprofessionnelle afin de faciliter leur participation et leur mobilisation dans la planification, la transition et la coordination du plan de soins. Ce stage est le début du processus de transition entre le statut étudiant et le statut professionnel.

#### **BSI4006 – Raisonnement clinique avancé**

Dans une perspective transformationnelle du développement du raisonnement ou du jugement clinique, la personne étudiante analyse et interprète diverses situations cliniques afin de générer des hypothèses et des solutions pour résoudre un problème clinique présenté. Pour ce faire, elle met en pratique son raisonnement ou son jugement clinique afin d'évaluer les résultats des actions permettant d'adapter ses pratiques infirmières en fonction des besoins de la clientèle en utilisant des données subjectives et objectives et des résultats cliniques.

## BARÈME D'ÉVALUATION

La note de passage des cours est de 65 % pour tous les cours

Note	Valeur numérique	Note	Valeur numérique
A+	90 – 100	C+	67 – 69
A	85 – 89	C	63 – 66
A-	80 – 84	C-	60 – 62
B+	77 – 79	D	50 – 59
B	73 – 76	EC	0 – 49
B-	70 – 72		

Note	Valeur numérique	Note
Cours de pratiques infirmières (composante laboratoire et clinique)	65 – 100	CR

## ÉVALUATION DE LA COMPOSANTE THÉORIQUE

La composante théorique est évaluée de diverses façons, par exemple : épreuves du genre « choix multiples », « réponses courtes » et « réponses à développement », mises en situation, travaux écrits et présentations orales.

## ÉVALUATION DES COMPOSANTES PRATIQUES : clinique

Les composantes pratiques sont évaluées en fonction des compétences démontrées en stage pratique. Les observations du personnel enseignant clinique ou de la préceptrice ou du précepteur, l'application de la démarche en soins infirmiers, la qualité des travaux écrits et la réussite des épreuves contribuent à la note. La capacité de suivre les directives, de se comporter de façon professionnelle et de donner des soins sécuritaires de façon compétente et de plus en plus indépendante est aussi évaluée.

## ÉVALUATION DES COMPOSANTES PRATIQUES : laboratoire

Les composantes pratiques sont aussi évaluées en fonction des compétences démontrées en laboratoire. Veuillez consulter le plan de cours pour les méthodes d'évaluation, de même que le « Manuel de laboratoire : Règlements et procédures en laboratoire » pour les particularités.

## **EXIGENCES PARTICULIÈRES DU BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES**

La santé et la sécurité du public sont des aspects importants pour l'ensemble des programmes de la santé. Ceux-ci exigent que les diplômées de nos programmes possèdent non seulement les compétences professionnelles propres à leur champ d'expertise, mais également des compétences personnelles faisant d'elles des personnes responsables et de confiance. Ces compétences s'acquièrent en mettant en pratique des attitudes et des comportements individuels rigoureux.

### **GUIDE BORÉAL**

*Les étudiantes et étudiants sont responsables de lire et de se familiariser avec les politiques énoncées dans le Guide Boréal.*

### **ABSENTÉISME**

- **La présence en classe est obligatoire** afin d'assurer l'atteinte de tous les objectifs d'apprentissage et la réussite du cours. Les échanges et les discussions de groupe qui ont lieu lors des cours et des laboratoires font partie intégrante de l'apprentissage de la personne étudiante.
- **En cas d'absence motivée, la personne étudiante doit :**
  - **Communiquer avec la professeure ou le professeur avant le cours** selon les coordonnées indiquées dans le plan de cours;
  - **consulter son plan de cours** afin de prendre connaissance des activités d'apprentissage et de la matière enseignée pendant son absence;
  - **s'associer à l'avance avec une autre personne étudiante ou s'informer auprès de ses collègues de classe** afin d'obtenir plus d'information concernant la matière enseignée et le matériel distribué durant la période d'absence;
  - **arriver prête au prochain cours en ayant terminé tous les travaux, exercices, lectures, etc. assignés ou manqués pendant son absence.**

- **En cas d'absence le jour d'une activité d'évaluation, la personne étudiante doit :**
  - aviser la professeure ou le professeur de son absence avant le cours;
  - dès son retour au Collège :
    - ◆ présenter une pièce justifiant son absence (p. ex. un billet de médecin ou d'une infirmière praticienne ou une preuve de présence aux funérailles);
    - ◆ déposer une demande officielle **par écrit** à la professeure ou au professeur avant le prochain cours pour pouvoir réaliser l'activité manquée selon un horaire qui conviendra à la personne étudiante ainsi qu'à la professeure ou au professeur.

### **IMPORTANT**

**La personne étudiante obtiendra le privilège de réaliser l'activité d'évaluation manquée uniquement dans les situations jugées acceptables par la professeure ou le professeur. Ce privilège ne sera accordé en aucun autre cas.**

- **En cas d'absence répétée, motivée ou non motivée,** la personne étudiante recevra un avis d'absence :
  - ◆ Absence pour **10 %** des heures totales d'un cours :
    - 1) La personne étudiante recevra un avis écrit d'absentéisme, qui sera versé à son dossier scolaire.
  - ◆ Absence pour **20 %** ou plus des heures totales d'un cours :
    - 2) La personne étudiante recevra un deuxième et dernier avis écrit, qui sera versé à son dossier scolaire. Elle pourrait échouer au cours.

### **PONCTUALITÉ**

Les heures de cours doivent être respectées. La personne étudiante doit consulter son horaire de cours et se présenter à l'heure prévue. **En cas de retard non justifié au préalable auprès du personnel enseignant,** la personne étudiante se fera interdire l'accès à la salle de classe.

### **RESPECT DES ÉCHÉANCIERS**

**En cas de non-respect d'un échéancier, la note 0 sera attribuée à la personne étudiante.** La personne étudiante doit :

- consulter son plan de cours afin de repérer les dates de remise des travaux;
- obtenir l'approbation préalable du personnel enseignant pour remettre un travail à une date ultérieure.

### **EXAMEN DE REPRISE**

**Comme précisé dans le Guide Boréal,** la possibilité de passer un examen de reprise n'est pas un droit, mais un privilège. Celui-ci ne sera accordé que lors de circonstances exceptionnelles.

### **TRAVAUX**

La personne étudiante doit :

- remettre ses travaux au personnel enseignant selon les consignes établies pour chaque cours par cette dernière. Les travaux remis par l'entremise d'une tierce personne ne seront pas acceptés, à moins qu'une entente ait préalablement été conclue avec le personnel enseignant à cet effet;

- remettre une copie dactylographiée et imprimée de chacun de ses travaux, à moins qu'une entente ait préalablement été conclue avec le personnel enseignant à cet effet;
- conserver une copie des travaux qu'elle remet au personnel enseignant;
- pouvoir fournir une copie des travaux en tout temps, sur demande.

### **INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE**

Le Guide Boréal prévoit des sanctions concernant les situations de malhonnêteté intellectuelle. On recommande fortement à la personne étudiante de se familiariser avec la notion de malhonnêteté intellectuelle afin qu'elle ne se retrouve pas en situation d'infraction, ce qui pourrait gravement nuire à la bonne réussite de ses études.

### **QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE**

La qualité de la langue française est prise en considération dans toutes les activités d'évaluation formative ou sommative. De ce fait, la personne étudiante pourrait voir la note finale de tout travail être réduite en raison de la qualité de la langue. Il en va de même pour tout travail qui doit être remis en anglais. La personne étudiante doit se référer aux grilles d'évaluation fournies par le personnel enseignant.

### **UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES**

Seule l'utilisation d'un ordinateur est autorisée en salle de classe en fonction des besoins du cours. Ces besoins sont déterminés par le personnel enseignant. Une personne étudiante qui ne respecte pas cette consigne :

- sera retirée de la salle de classe;
- recevra un avis disciplinaire qui sera également déposé à son dossier;
- devra rencontrer la doyenne ou le doyen afin d'obtenir l'autorisation de réintégrer la salle de classe.

## **OFFRE ACTIVE DES SERVICES DE SANTÉ EN FRANÇAIS**

Le Collège Boréal est le premier représentant du secteur de l'éducation officiellement désigné par le gouvernement de l'Ontario en vertu de la *Loi sur les services en français*. Cette désignation, unique et prestigieuse, implique des responsabilités culturelles et linguistiques en ce qui concerne la formation des futurs prestataires de services de santé, dont la conscientisation à l'offre active des services de santé en français. Comme futurs professionnels et professionnelles de la santé francophones, vous serez appelés à être des leaders dans votre domaine.

Votre programme d'études reflète la volonté ferme du personnel enseignant d'assurer une formation axée sur l'offre active des services de santé en français. Par conséquent, vous suivrez des formations et vous devrez réaliser des travaux liés à l'offre active des services de santé en français tout au long de votre programme.

Nous vous remercions de prendre ce principe à cœur. (Voir annexe C)

## PARTICULARITÉS DU PROGRAMME

### Partie A

#### **RÉUSSITE SCOLAIRE**

##### **CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET REMÉDIATION**

En cas de difficulté, de comportements perturbateurs ou de risque d'échec, il se peut que le personnel du programme élabore un contrat d'apprentissage ou de probation pour la personne étudiante comprenant un plan de remédiation. Le contrat et la remédiation ont pour but de soutenir la personne étudiante en mobilisant des ressources, de remédier à la difficulté repérée et de maximiser les chances de succès. Il incombe à la personne étudiante de s'occuper de sa part de la remédiation.

##### **PRIVILÈGE DE REPRISE**

En cas d'échec à un cours, la personne étudiante doit satisfaire aux critères du Guide Boréal; le privilège de reprendre l'examen final pourrait alors être accordé par la doyenne ou le doyen à la suite d'une revue du dossier de la personne étudiante. Veuillez consulter le Guide Boréal sous la section « Privilège de reprise » de l'année courante pour la liste de critères.

Si ce privilège est accordé, et que la personne étudiante réussit la reprise, cette dernière recevra un contrat probatoire qui stipule que le cours ne peut être repris qu'une fois. Si le même cours n'est pas réussi deux fois, la personne étudiante sera retirée du programme.

##### **ÉCHEC D'UN COURS :**

En cas d'échec à un cours sans possibilité de reprise, un contrat probatoire sera remis à la personne étudiante, précisant notamment que le cours ne peut être repris qu'une seule fois. Si le même cours n'est pas réussi lors de cette reprise, elle sera retirée du programme.

##### **DURÉE DU PROGRAMME**

La durée normale du programme est de quatre ans, mais la personne étudiante peut le terminer sur une **période maximale** de huit ans.

### Partie B

#### **ABSENCES DE DURÉE COURTE OU PROLONGÉE**

Si la personne étudiante doit quitter le programme de baccalauréat en sciences infirmières pour une courte période, elle doit communiquer avec la personne coordonnatrice du programme afin de faciliter le retour aux études.

La personne étudiante qui revient au programme après une absence d'une durée d'un an ou plus devra probablement suivre certains cours de nouveau.

Conditions d'admission :

- a. Une personne étudiante qui souhaite être réadmise à la première étape de son programme d'études à la suite d'un retrait peut demander une réadmission à ce même programme. La décision de permettre la réadmission revient aux responsables du programme.
- b. **Si moins d'un an s'est écoulé entre le retrait et la réadmission**, la personne étudiante présente une demande à l'interne en remplissant le formulaire d'admission interne.
- c. **Si plus d'un an s'est écoulé entre le retrait et la réadmission**, la personne étudiante présente une demande par l'intermédiaire des Services d'admission des collèges de l'Ontario ([www.collegesdelontario.ca](http://www.collegesdelontario.ca)).

À la suite d'une absence en milieu clinique (cours pratiques) d'une étape ou plus, la personne étudiante signera un contrat probatoire énonçant la condition qu'elle doit suivre une formation supplémentaire lui permettant de revoir et d'exercer des techniques pertinentes. Cela augmentera les chances de succès dans les cours subséquents en pratiques infirmières.

En règle générale, après une absence en milieu clinique, une note de médecin ou une preuve appropriée est requise pour prouver que l'absence est motivée. Veuillez noter que la prise de vacances (hors des semaines d'étude) durant l'année scolaire est fortement découragée et met la réussite du programme à risque. Les vacances sont considérées comme une absence non motivée. Si elles sont nécessaires pour des raisons exceptionnelles, il faut consulter la personne coordonnatrice dès le début de l'année.

En l'absence d'une professeure ou d'un professeur clinique, les heures en milieu clinique seront à refaire si le temps et les circonstances le permettent. Les heures peuvent être reprises à d'autres moments que les journées normales en milieu clinique (p. ex., différent quart de travail ou jour de la semaine).

## Partie C

**Si ces règlements ne sont pas respectés, on demandera à la personne étudiante de quitter la classe, le laboratoire ou le milieu de stage. Elle sera également à risque d'être expulsée du programme.**

### **POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION D'UN APPAREIL ÉLECTRONIQUE (TÉLÉPHONE INTELLIGENT, TABLETTE, MONTRE INTELLIGENTE, ETC.)**

La personne étudiante doit respecter les règlements suivants :

1. Aucune photo ou vidéo n'est autorisée en classe, en laboratoire et/ou en clinique.
2. Aucun affichage d'énoncés, de vidéos ou de photos prises en classe, en laboratoire et/ou en clinique n'est autorisé sur les réseaux sociaux (Snapchat, Facebook, Twitter, Instagram, etc.).
3. Il est interdit d'insérer dans l'appareil ou dans les communications électroniques, des informations confidentielles qui peuvent servir à identifier la clientèle. Il faut toujours garder à l'esprit la protection des renseignements personnels et la confidentialité.
4. Il est interdit de partager les mots de passe, de laisser les écrans ouverts et de consulter les dossiers des clientes ou clients autres que ceux de la personne étudiante.
5. Tout appareil électronique doit être fermé/éteint pendant les heures de cours ou en laboratoire, à moins d'avis contraire du personnel enseignant.
6. Il est interdit de porter un appareil électronique sur sa personne pendant la clinique.

### ***POLITIQUES CONCERNANT LES MATHÉMATIQUES***

La personne étudiante doit utiliser correctement les formules mathématiques pour résoudre des problèmes tels que les calculs de doses de médicaments.

1. Lors de l'administration des médicaments, la sécurité de la clientèle doit être maintenue en tout temps conformément aux attentes de l'OIIO.
2. La personne étudiante peut s'attendre à ce que les mathématiques soient une partie intégrante des cours théoriques, des laboratoires, des activités de simulation et des stages cliniques. Cette matière est essentielle au programme de baccalauréat en sciences infirmières. L'utilité de la calculatrice pour le développement des compétences requises et de la pensée critique lors de l'administration des médicaments sera à la discrétion du personnel enseignant.
3. Les personnes étudiantes qui éprouvent des difficultés devront consulter les Services aux étudiantes et étudiants pour obtenir l'aide du service de tutorat, car la maîtrise des notions de mathématiques est essentielle à la réussite du programme. Le soutien fourni les aidera à éviter les erreurs de calcul et les erreurs d'administration de médicaments.
4. Le cours MAT2000 vise à introduire les méthodes statistiques utilisées dans le domaine de la santé, de même que les outils d'analyse statistique utiles en santé publique, et donne à la personne étudiante de multiples occasions de les appliquer dans des situations diverses. La note minimale de 65 % est un des éléments essentiels du cours pour la réussite du programme de baccalauréat en sciences infirmières.

## **Partie D**

### ***ACTIVITÉS DE SIMULATION***

Des activités d'apprentissage formatives et sommatives en simulation sont intégrées aux cours du programme. La simulation permet le développement de la réflexion critique et du jugement clinique. Cette activité obligatoire prépare la personne étudiante aux réalités en milieu clinique.

Il y aura des activités d'apprentissage **OBLIGATOIRES** qui simuleront une situation d'urgence imprévue. Ces activités interprofessionnelles rassembleront toutes les personnes étudiantes des cours pratiques du programme de **B. Sc. inf.** Elles seront suivies d'une réflexion personnelle.

## Partie E

### **TRAVAUX**

Le personnel enseignant se réserve le droit de refuser un travail :

- qui n'est pas fait à l'ordinateur (à moins d'avis contraire du personnel enseignant);
- qui ne respecte pas les règles de grammaire, d'orthographe et de structure de phrases (syntaxe);
- qui est malpropre;
- qui ne suit pas le format requis ou le format de l'American Psychological Association (APA);
- qui ne respecte pas les échéanciers;
- qui expose une malhonnêteté intellectuelle (voir le Guide Boréal).

***Le travail doit être identifié et les pages doivent être numérotées et reliées au moyen d'une agrafe, à moins d'avis contraire.***

***Référez-vous à la section « Respect des échéanciers ».***

## Partie F

***RÉFÉRENCES SELON LE STYLE DE L'AMERICAN  
PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION (APA), 7<sup>e</sup> ÉD, 2020.***

- Toute citation directe de moins de 40 mots, tirée d'un texte ou d'un site Web, doit être écrite entre guillemets (« ») dans le travail et être suivie de la référence. Il faut inscrire le nom de famille de l'auteur, la date de publication ainsi que la page de l'extrait cité et insérer ces éléments entre parenthèses après la citation.
  - *Exemple d'une citation directe tirée d'un texte :*
    - « Il est possible de prévenir la thrombose veineuse, même chez les personnes à risque élevé » (Brunner et Suddarth, 2006, p. 476).
  
- Toute idée tirée d'un texte ou d'un site Web qui est paraphrasée dans le travail doit être suivie d'une référence. Il faut inscrire le nom de famille de l'auteur et la date de publication.
  - *Exemple d'une idée paraphrasée d'un texte :*  
La douleur dans la jambe est un symptôme de la phlébite (Brunner et Suddarth, 2006).
  
- Une citation de 40 mots et plus est séparée du texte par une indentation et écrite à double interligne.
- Ex. : Scribbr a maintenant deux ans; le site fête son anniversaire en annonçant la nouvelle version du générateur de sources APA. Maintenant que de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants utilisent le générateur, il est temps, selon les fondateurs, de lancer une nouvelle version.
- Comme le style APA comporte de nombreuses exceptions, le générateur de sources APA a beaucoup de succès. En effet, ces exceptions rendent difficile l'apprentissage de ce style de références. De plus, le générateur permet aux étudiantes et aux étudiants de gagner un temps précieux. **(Schlagers, 2014, p. 3)**
  
- Exemple d'une citation tirée d'un texte :
 

« le premier symptôme de la phlébite est ordinairement une douleur ou une crampe au Mollet » (Brunner et Suddarth, 2011, p. 306)
  
- La liste de références doit suivre le modèle APA (voir la page Web de la bibliothèque du Centre de ressources Alphonse-Desjardins). Elle établit une liste des livres, des articles et des sites Web cités dans le texte. La liste de références est disposée en ordre alphabétique et figure sur une nouvelle page à la fin du travail.
  
- Voir le modèle de rédaction des travaux selon le modèle APA disponible sur le site Internet de la bibliothèque du Collège Boréal.
  
- Si la personne étudiante a de la difficulté avec les travaux, elle doit :
  1. prendre rendez-vous auprès du personnel enseignant;
  2. demander de l'aide aux Services aux étudiantes et étudiants (SAE);
  3. consulter la bibliothèque du Centre de ressources.



## Partie G

### **ÉTAPE 8**

L'étape 8 du programme comprend un stage d'intégration d'une durée de 240 heures. Il est possible qu'il n'y ait pas de semaine d'étude à l'étape 8 (hiver de la 4<sup>e</sup> année). La doyenne ou le doyen prendra une décision sur cette question selon les dates de l'examen de l'OIIO.

L'étape 8 comprend les éléments suivants :

- Le programme consiste en des cours théoriques et pratiques.
- Un stage d'intégration (BSI4005) d'un total de 240 heures.

## Partie H

### **ÉTAPE 8 – RÈGLEMENTS POUR AVOIR UN STAGE EN PRÉCEPTORAT À L'EXTÉRIEUR DE LA VILLE**

La personne étudiante qui désire explorer la possibilité d'obtenir un stage clinique à l'extérieur de la ville pour le stage d'intégration BSI4005 doit suivre les règlements suivants.

- Le stage clinique VI BSI4004 aura lieu dans la ville où la personne étudiante est inscrite au programme ou dans les environs.
- La personne étudiante aura le privilège de réaliser son stage d'intégration (BSI4005) à l'extérieur de la ville seulement si elle n'a aucun contrat d'apprentissage ni de contrat de probation, et si elle n'a fait l'objet d'aucune mesure disciplinaire au Collège Boréal (p. ex. comportement perturbateur, malhonnêteté intellectuelle) durant les quatre ans du programme.
- La personne étudiante doit avoir fait preuve d'un comportement exemplaire et avoir une moyenne pondérée de 75 % dans les cours pratiques suivants : BSI1002, BSI1004, BSI2004, BSI2007, BSI3002, BSI3006 et BSI4002.
- L'équipe du programme de B. Sc. inf. prend toutes les décisions liées au stage d'intégration et se réserve le droit de tenir compte ou non des circonstances exceptionnelles d'une personne étudiante, le cas échéant.
- La personne étudiante doit assumer les coûts des déplacements et de l'hébergement liés au stage.

## Partie I

### **DOCUMENTS ET RESSOURCES DE L'OIIO**

- Des documents et des ressources de l'OIIO seront présentés selon le tableau intitulé « Intégration des documents et des ressources de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) », qui se trouve dans la section Ressources de chaque plan de cours.
- Les références OBLIGATOIRES doivent être abondamment abordées.
- Les références À L'APPUI doivent être abordées, même si le contenu a déjà été vu en détail ailleurs.
- Même si certains documents ne figurent pas dans la liste, s'ils sont pertinents, ils devraient être intégrés dans tous les cours, sections théoriques, laboratoires et stages selon les circonstances et au besoin.
- L'objectif est que les personnes étudiantes apprennent à se fier à l'OIIO pour trouver des réponses à leurs questions au sujet de la profession.

## Partie J

### **LIVRES OBLIGATOIRES**

- Au début de chaque étape, nous invitons la personne étudiante à lire ses plans de cours pour consulter la liste de manuels, de documents et d'autres ressources obligatoires.
- Les manuels sont en vente à la Coopérative Boréal.
- L'achat et l'utilisation des livres sont essentiels à la réussite scolaire. Les livres sur la liste de manuels obligatoires sont utilisés pendant les quatre ans du programme.
- La Coopérative Boréal retourne les livres non achetés à la maison d'édition après un certain temps; les livres devraient donc être achetés dès le début d'une étape.

## Partie K

### **APPELS À L'ACTION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA (CAP 6.1 ET 7.3)**

- L'OIIO exige que les personnes étudiant dans le programme de B. Sc. inf. acquièrent une connaissance des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (compétence 6.1) et qu'elles préconisent un recours aux connaissances sur la santé et aux pratiques de guérison autochtones en collaboration avec la clientèle (compétence 7.3) (OIIO, 2020).
- Pour ces raisons, le programme de B. Sc. inf. intègre des activités d'apprentissage et des réflexions sur les rôles que jouent les infirmières et infirmiers relativement à la réconciliation. Certaines activités sont planifiées, et chaque personne étudiante est encouragée à participer aux occasions qui se présentent, planifiées ou non, tout au long du programme.

## EXIGENCES DES MILIEUX CLINIQUES

Pendant toute la durée du programme, le personnel tente de proposer des occasions de stage dans des milieux variés pour offrir une expérience aussi enrichissante et complète que possible. Généralement, et selon les disponibilités des milieux de stage et les circonstances, les possibilités suivantes sont offertes :

- BSI1003 – Milieu hospitalier, milieu scolaire ou soins de longue durée
- BSI2004 – Milieu hospitalier ou communautaire
- BSI2007 – Milieu hospitalier ou communautaire
- BSI3002 – Milieu hospitalier – Santé mentale et psychiatrie
- BSI3006 – Milieu hospitalier ou communautaire
- BSI4004 – Milieu hospitalier ou communautaire
- BSI4005 – Stage d'intégration en milieu hospitalier ou communautaire

De plus en plus, les milieux cliniques ont des attentes précises pour s'assurer que les personnes étudiantes répondent aux exigences établies pour les soins que tout le personnel infirmier doit respecter. La présence et la participation aux activités d'orientation des milieux de stage sont **OBLIGATOIRES**. L'orientation pourrait traiter de sujets tels que la santé et la sécurité au travail et les lois et règlements pertinents, la vie privée et la confidentialité dans le cercle de soins, le contrôle des infections, les codes d'urgence, les politiques et procédures et l'usage de technologies comme MEDITECH, PointClickCare, CarePoint, Epic, eMAR, la télémédecine et les médias sociaux.

En stage, le professionnalisme est de rigueur en tout temps, ce qui comprend les comportements verbaux et non verbaux et le respect des normes de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO), comme celles liées à la confidentialité. Par exemple, une personne étudiante doit seulement consulter le dossier de ses propres clientes et clients.

Documents de l'OIIO à consulter :

- 1) *Compétences et aptitudes requises pour exercer la profession infirmière en Ontario* : <http://www.cno.org/globalassets/docs/reg/51078.pdf>
- 2) *Code de conduite* : [http://www.cno.org/globalassets/docs/prac/59040\\_code-of-conduct-fr.pdf](http://www.cno.org/globalassets/docs/prac/59040_code-of-conduct-fr.pdf)

Les personnes étudiant en sciences infirmières, à titre de stagiaires, font partie du personnel infirmier qui doit respecter les attentes énoncées. Les informations demandées ci-dessous permettront d'assurer l'uniformité de la démarche et d'englober les différentes demandes provenant de plusieurs milieux cliniques. On évite ainsi d'avoir à ajouter des certifications et des

documents ou à demander aux personnes étudiantes d'autres documents ou des modifications durant les étapes. Les personnes étudiant dans le programme de **B. Sc. inf.** doivent avoir, **au début de chaque année** du programme et **avant** d'aller en stage clinique, les informations ou les preuves relatives aux documents propres aux cours suivants :

BSI1003 (Stage clinique I) BSI2004 (Stage clinique II)

BSI2007 (Stage clinique III) BSI3002 (Stage clinique IV) BSI3006 (Stage clinique V) BSI4004 (Stage clinique VI) BSI4004 (Stage d'intégration)

**Pour être admissible au stage clinique, la personne étudiante doit avoir présenté tous les documents cliniques selon les exigences indiquées par les milieux cliniques. Il incombe à la personne étudiante** de présenter tous les documents cliniques requis selon les échéanciers; si les dates limites ne sont pas respectées, la personne étudiante ne pourra pas se présenter en clinique, ce qui représente un échec dans le cours. De plus, la personne étudiante doit garder les copies originales de tous les documents.

***Le Collège Boréal se réserve le droit de demander des documents supplémentaires au courant de l'année scolaire pour satisfaire aux exigences des milieux cliniques, du ministère de la Santé ou du ministère des Soins de longue durée.***

**Voir le tableau Formulaire d'immunisation et documents obligatoires pour la clinique à l'annexe A.**

### **Forme physique**

1. La personne étudiante doit être en bonne forme physique. Selon l'OIIO, la prestation de soins exige des aptitudes physiques et de l'endurance. Par exemple, la personne étudiante doit être capable de soulever des poids variés.

### **Langue**

1. Pour la sécurité de la clientèle, il est essentiel que la personne étudiante puisse communiquer verbalement et par écrit en français et en anglais avec la clientèle et les membres du personnel lors des stages cliniques. Une évaluation de la communication en anglais est réalisée à chaque rotation de stage pratique.

### **Statistiques et mathématiques**

1. Tout au long de ses études au baccalauréat en sciences infirmières, la personne étudiante devra mettre en pratique des concepts de mathématiques. Les mathématiques et les statistiques sont des éléments essentiels à la réussite de la personne étudiante dans le programme du baccalauréat en sciences infirmières.

## **Stages cliniques**

1. Durant les stages cliniques, la personne étudiante peut s'attendre à effectuer différents quarts de travail comme des quarts de matin, d'après-midi et de nuit.
2. Il est possible que la personne étudiante travaille le samedi et le dimanche dans le cadre de ses stages.
3. Il est possible que la personne étudiante se déplace à l'extérieur de la région à ses frais pour ses stages.
4. Les personnes étudiantes doivent se rendre dans les milieux cliniques et assumer les coûts connexes, tels que les frais de déplacement et de stationnement.
5. En cas d'absence, une pièce justificative (billet de médecin ou d'une infirmière praticienne ou preuve de présence à des funérailles) est requise. (Voir les exigences des milieux cliniques, partie K.)
6. Dans certains cours de stage clinique, la personne étudiante effectuera toutes ses heures cliniques à l'intérieur d'une période allouée. Une semaine supplémentaire permettra de reprendre les heures liées à des absences cliniques motivées, selon la politique.
7. Les heures cliniques manquées pour BSI4004 seront reprises au stage d'intégration BSI4005.
8. Dans l'intérêt du public et pour sa protection, les personnes étudiantes doivent arriver préparées pour que leur stage clinique se passe bien. La préparation nécessite par exemple de réaliser toutes les recherches de diagnostic de la clientèle, les recherches de médicaments et un plan journalier. La personne étudiante qui n'est pas préparée sera refusée à la journée de stage, et l'absence sera notée.
9. ÉCHEC (EC)

Note donnée pour le stage si la personne étudiante ne se conforme pas aux exigences.

La note « Échec » sera automatiquement attribuée dans les situations suivantes :

- a) Si le milieu clinique se plaint officiellement (par écrit ou verbalement) de la performance de la personne étudiante;
- b) Si la personne étudiante occasionne plus de travail dans le milieu clinique qu'elle n'apporte d'aide;
- c) Si la personne étudiante ne respecte pas l'éthique professionnelle pendant le stage;
- d) Si la personne étudiante n'atteint pas de façon fiable et cohérente les objectifs et résultats d'apprentissage du stage clinique énumérés dans la grille d'évaluation\*.

\* On s'attend à ce que la personne étudiante atteigne un minimum de 3 dans la majorité des grilles d'ici la fin du stage pour réussir.

10. BSI4005 : Le processus d'évaluation de milieu et de fin de stage est un exercice qui se fait avec trois personnes : la personne surveillante du milieu clinique (préceptrice ou précepteur), la personne-ressource de stage du Collège\* et la personne étudiante. En revanche, il incombe à la personne-ressource de stage du Collège\* de déterminer et d'inscrire la note finale pour le stage.

\* Si la performance de la personne étudiante n'est pas satisfaisante, la personne-ressource pour les stages du Collège se réserve le droit de retirer immédiatement celle-ci du stage et de lui attribuer la note « Échec ».

## Partie A

### Fiche d'immunisation avec preuves

À la rentrée de la **première année**, la personne étudiant au Collège Boréal doit présenter des preuves indiquant qu'elle a reçu les vaccins suivants selon les consignes communiquées dans la correspondance et lors de l'activité d'orientation du programme.

1. La vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR), normalement administrée durant l'enfance, doit être à jour. La personne étudiante doit montrer la preuve qu'elle est protégée contre ces maladies contagieuses à la rentrée de la première année du programme (première étape); il peut s'agir d'un résultat de titrage ou de tout autre document indiquant qu'elle a reçu deux doses du vaccin.
2. La vaccination contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la poliomyélite (DTC et poliomyélite), normalement administrée durant l'enfance, doit être à jour. La personne étudiante doit montrer la preuve qu'elle est protégée contre ces maladies contagieuses à la rentrée de la première année du programme (première étape).
3. a) La personne étudiante doit montrer la preuve qu'elle a reçu le vaccin dcaT (preuve de l'administration d'une dose adulte du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche acellulaire après l'âge de 18 ans); la dose adulte (dcaT ou Adacel) doit être administrée en plus de la dose adolescente (Td) pour satisfaire à l'exigence de l'Ontario Hospital Association (OHA) (décembre 2015).  
  
b) La vaccination contre la diphtérie et le tétanos (Td) doit être à jour. Il est important de noter que la série de vaccins Td doit être mise à jour tous les 10 ans. (N. B. : Le Td est nécessaire seulement si le vaccin de dcaT a été administré il y a plus de 10 ans.)

4. Vaccin contre l'hépatite B :
  - La personne étudiante qui n'a jamais reçu ce vaccin doit montrer la preuve qu'elle a commencé le processus d'immunisation contre l'hépatite B durant la première étape.
  - La personne étudiante qui a déjà reçu le vaccin, par exemple à l'école secondaire, doit prouver son immunisation en effectuant un test de sérologie et en fournissant ses résultats par la suite.
  - La personne étudiante qui a reçu le vaccin il y a plus de cinq ans doit prouver qu'elle est couramment protégée contre l'hépatite B et montrer une preuve de titrage (à répéter tous les cinq ans).
5. La personne étudiante doit présenter une preuve d'immunité contre la varicelle (deux doses de vaccin ou une preuve sérologique).
6. La personne étudiante doit recevoir le vaccin contre la grippe, qui est disponible en octobre ou en novembre.
7. Un test à la tuberculine en deux étapes, suivi d'une étape ou d'une radiographie thoracique réalisée dans les 12 derniers mois est nécessaire dans le cas d'un test à la tuberculine positif. N. B. Pour obtenir une exemption du test à la tuberculine à deux étapes, une preuve doit être fournie.
8. La personne étudiante doit être pleinement vaccinée contre la COVID-19 et être en mesure de présenter son carnet vaccinal.

***Après la première année du programme et pour chaque année subséquente, la personne étudiante doit présenter une preuve d'immunisation pour les vaccins suivants :***

- Tétanos et diphtérie (Td) (10 dernières années)
- Test à la tuberculine – une étape seulement ou radiographie thoracique réalisée dans les 12 derniers mois dans le cas d'un test positif;
- Vaccin contre la grippe – lorsque disponible en octobre ou en novembre.

## **Partie B**

**Certificat de réanimation cardiorespiratoire (RCR) et de premiers soins**

- Certification RCR (première année) et soins immédiats en réanimation. Niveau C avec DEA et ISS/SIR (défibrillateur externe automatisé et intervenant en soins de santé/soins immédiats en réanimation) (*en anglais* : Heath Care Provider [HCP] or Basic Life Support [BLS] et Automatic external defibrillator [AED]).
- Recertification RCR (deuxième année). Niveau C avec ISS et DEA. (*en anglais* : HCP & AED).
- Certification de premiers soins (tous les trois ans) si valide; par exemple, secourisme général, premiers soins ou sauvetage de la Société de sauvetage.
- À noter que les formations en ligne ne sont pas acceptées.

## Partie C

**Casier judiciaire** – La vérification de l’aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables (« *vulnerable sector check* ») est généralement effectuée tous les six mois ou chaque année selon les exigences des milieux de stage.

L’attestation de la vérification du casier judiciaire favorise la protection de la population, car elle permet au Collège de recenser les personnes avec un casier judiciaire, qui pourraient ne pas être aptes à exercer la profession conformément aux normes de sécurité et de déontologie.

Si la personne étudiante est visée par une procédure en cours pour toute infraction lors d’un stage clinique, elle doit en informer le Collège Boréal.

Le Collège se réserve le droit d’annuler ou de suspendre le stage lorsqu’une personne étudiante est impliquée dans une procédure en cours.

N. B. La période d’attente pour l’obtention de la vérification du casier judiciaire varie d’une municipalité à l’autre et peut aller d’une semaine à quatre mois. Il faut donc s’y prendre d’avance pour obtenir cette preuve. Si vous avez besoin d’une lettre, contactez le bureau du registraire.

N. B. À noter que les milieux cliniques se réservent le droit de refuser l’accès à la personne étudiante si celle-ci a un casier judiciaire (antécédents criminels). Un casier judiciaire peut donc empêcher l’obtention du diplôme si les résultats d’apprentissage du programme ne sont pas atteints à cause de stages manqués.

À chaque début d’année scolaire, la personne étudiante doit présenter une preuve de la vérification de son casier judiciaire par le Centre d’information de la police canadienne (CIPC) selon les exigences des établissements. Pour que la personne étudiante puisse suivre des stages cliniques, la personne coordonnatrice du programme de B. Sc. inf. ou la professeure ou le professeur clinique doit avoir reçu une copie de cette vérification, qui sera conservée au dossier de la personne étudiante. De plus, la personne responsable doit vérifier la version originale du document afin de confirmer son authenticité.

La candidate qui souhaite obtenir un certificat d’autorisation en Ontario doit savoir que des antécédents criminels peuvent l’en empêcher selon les règlements de l’Ordre des infirmières et infirmiers de l’Ontario (OIIO) et la *Loi sur les professions de la santé réglementées* (voir la fiche d’information de l’OIIO intitulée « Attestation de vérification du casier judiciaire » :

<https://www.cno.org/fr/inscrivez-vous-avec-le-college/criteres-dadmissibilite/infractions-et-decisions-anterieures---sante-et-conduite/obligations-en-matiere-de-divulgation/verification-dantecedents-judiciaires/>).

## Directives importantes de l'OIIO

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) est l'organisme qui établit les critères d'admission à la profession. Sa mission est de réglementer la profession infirmière afin de protéger le public. Parmi les critères d'admission, certains éléments visent précisément la protection de la sécurité du public :

- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction criminelle ou d'une infraction aux termes de la *Loi sur les stupéfiants* ou de la *Loi sur les aliments et drogues*;  
ne pas avoir fait l'objet d'allégations de manquement professionnel, d'incompétence ou d'inaptitude ni faire présentement l'objet d'une audience à cet égard en Ontario ou ailleurs;
- ne pas souffrir d'une affection ou d'un trouble physique ou mental qui pourrait nuire à la pratique professionnelle et à la sécurité de la clientèle.

Tiré de la fiche d'information de l'OIIO intitulée « Exigences en matière d'inscription » : <http://www.cno.org/fr/inscrivez-vous-avec-le-college/guides-sur-linscription/canada-hors-de-lontario/criteres-dadmissibilite-des-ia-et-iaa/>.

## Partie D

### Certificat de sensibilisation des travailleurs à la santé et à la sécurité en quatre étapes de la loi 18

« En vertu du règlement *Sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail et formation* pris en application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) de l'Ontario, tous les travailleurs et superviseurs doivent suivre une formation en matière de santé et de sécurité. Le règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014 » (tiré du site Web <http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/training/workers.php> le 7 avril 2015). La directive stipule que les personnes étudiantes doivent suivre un cours en ligne et remettre une copie du certificat obtenu avant de commencer leur stage en milieu clinique. Voici les liens pour obtenir la certification.

Pages Web pour la formation en anglais et en français :  
<http://www.labour.gov.on.ca/english/hs/training/index.php>

<http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/training/index.php>

Étapes à suivre pour accéder à la formation :

- a) Choisir « Sensibilisation des travailleurs à la santé et à la sécurité en quatre étapes ».
- b) Aller à la section « Apprentissage en ligne ».
- c) Cliquer sur « Utiliser le module d'apprentissage en ligne ».
- d) Imprimer la preuve que la formation a été effectuée.

## Partie E

### **CERTIFICAT de formation SIMDUT (tous les ans)**

La formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), préalable aux stages, est offerte en ligne ou par le Collège Boréal. La personne étudiante doit présenter le certificat de réussite à la personne coordonnatrice du programme de [B. Sc. inf.](#) ou à la personne-ressource. Un certificat valide est nécessaire (pour les six derniers mois) chaque année.

## Partie F

### **Preuve de l'essai d'ajustement du masque N95 (tous les deux ans)**

L'essai d'ajustement du masque doit être effectué tous les deux ans.  
N. B. L'essai doit être refait si la personne a eu un changement de poids qui a modifié son visage. Les personnes qui se sont fait pousser une barbe ou qui l'ont rasée doivent le refaire. Certains établissements offrent ce service. Les frais varient d'un endroit à l'autre.

## Partie G

### **Cours sur les compétences de base en prévention et en contrôle des infections (PCI) (tous les deux ans, imprimer les six certificats)**

« Ce programme d'apprentissage en ligne à l'intention des travailleurs de la santé fournit une formation, des outils et des pratiques exemplaires sur les méthodes de base et les précautions à prendre pour qu'ils puissent se protéger et protéger leurs clients contre les infections. » Tiré du site Web.

Consulter l'**annexe A** pour connaître les étapes à suivre pour accéder à la formation. Vous devez imprimer les six certificats pour avoir une preuve que vous avez terminé la formation.

## Partie H

**Travailler ensemble : Le Code des droits de la personne et la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)**

(Accessibility for Ontarians with Disabilities Act & the Code Training Package (AODA))  
(tous les deux ans)

« Cette loi établit un processus pour l'élaboration et l'application de normes d'accessibilité pour les personnes handicapées ». Tiré du site Web <https://www.ontario.ca/fr/page/propos-des-lois-sur-laccessibilite> le 16 juillet 2016.

- a) Formation sur la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) et sur le *Code des droits de la personne* de l'Ontario (offerte gratuitement au Collège via Brightspace)

## Partie I

**Violence au travail et harcèlement en milieu de travail/ Harassment & Violence in the Workplace** (tous les deux ans) (cours disponible dans Brightspace; certificat à imprimer)

« La *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) de l'Ontario énonce les droits et les devoirs de toutes les parties présentes dans le lieu de travail en ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail. » Elle s'applique également à la violence et au harcèlement au travail. Tiré du site Web <https://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/wpvh/introduction.php> en avril 2017.

- a) Formation sur la violence au travail et le harcèlement en milieu de travail (disponible dans BrightSpace)

## Partie J

**Exigences des milieux cliniques (voir annexe A)**

Étape 1 : 1<sup>re</sup> année du programme

Le dossier ayant trait notamment à l'immunisation et à la formation en RCR. doit être à jour et remis selon l'échéancier, et ce, avant le premier stage clinique. La personne étudiante à qui il manque une ou des composantes d'immunisation ou autre ne peut pas participer au stage clinique. **L'obtention des certificats est une exigence, et ceux-ci doivent être remis avant la date qui vous sera communiquée.**

Étape 3 : 2<sup>e</sup> année du programme

Les preuves liées aux documents ou aux certificats mentionnés ci-haut doivent être remises en mai pour que les stages cliniques puissent débuter en septembre. La personne étudiante à qui il manque une ou des composantes d'immunisation ou autre ne peut pas participer au stage clinique.

## Partie K

### Absences aux stages cliniques

#### 1002 (Stage clinique I)

- La présence au stage est obligatoire. En cas d'absence, il faut communiquer avec l'établissement où le stage prend place et avec la professeure ou le professeur clinique et la personne coordonnatrice ou la personne-ressource du programme de [B. Sc. inf.](#) avant le début de la journée de stage, ou dès que possible, et donner la raison de l'absence. Au retour, une note de médecin ou une preuve appropriée est requise pour prouver que l'absence est motivée.
- La procédure pour continuer le stage clinique à la suite d'une absence motivée au cours BSI1003 est la suivante : la personne étudiante doit prendre rendez-vous avec le personnel enseignant du cours et la rencontrer avant de pouvoir reprendre le stage. Elle doit présenter sa preuve d'absence motivée lors de cette rencontre.
- Le temps perdu lors d'une absence doit être repris. Toutes les heures de stage doivent être effectuées pour atteindre les résultats d'apprentissage du cours BSI1003 (Stage clinique I). Les heures manquées peuvent être reprises uniquement si la personne étudiante ne présente pas de risque d'échec. Le temps perdu en raison d'une absence motivée sera repris en collaboration avec l'établissement où se fait le stage.
- L'équipe du programme prend toutes les décisions liées aux absences aux stages cliniques et se réserve le droit de tenir compte ou non des circonstances exceptionnelles d'une personne étudiante, le cas échéant.
- La personne étudiante doit réussir les stages à la fin de chaque étape pour poursuivre le programme de B. Sc. inf. Les stages sont un élément essentiel du programme basé sur les normes professionnelles et les critères d'admission à la profession de l'OIIO.

#### BSI1003, BSI2004, BSI2007, BSI3002, BSI3006, BSI4004 (Stages cliniques II à VI) et BSI4005 (Stage d'intégration)

- La présence au stage est obligatoire. En cas d'absence, il faut communiquer avec l'établissement où le stage prend place et avec la professeure ou le professeur clinique et la personne coordonnatrice ou la personne-ressource du programme de B. Sc. inf. avant le début de la journée de stage, ou dès que possible, et donner la raison de l'absence. Au retour, une note de médecin ou une preuve appropriée est requise pour prouver que l'absence est motivée.
- La procédure pour continuer le stage clinique à la suite d'une absence est la suivante :
  - a) Pour BSI 1003, BSI2004, BSI2007, BSI3002, BSI3006 et BSI4004 (Stages cliniques II à VI) : En cas d'absence, la personne étudiante doit prendre rendez-vous avec la personne coordonnatrice ou la personne-ressource du programme et la rencontrer avant de pouvoir reprendre le stage la semaine suivante. Elle doit présenter sa preuve à la personne coordonnatrice lors de cette rencontre.

Si la personne étudiante est absente un mardi et peut retourner en clinique le mercredi, elle communique ce fait à la professeure ou au professeur clinique et à la personne coordonnatrice ou la personne-ressource avant le début du quart de travail et présente sa preuve à la professeure ou au professeur afin de pouvoir commencer son quart de travail. Elle doit ensuite prendre rendez-vous avec la personne coordonnatrice ou la personne-ressource comme indiqué plus haut.

b) Pour BSI4004 (Stage d'intégration) : Il faut présenter la preuve à la préceptrice ou au précepteur et ensuite à la professeure ou au professeur clinique.

- Aucune exception n'est permise; le temps perdu lors d'une absence doit être repris. Toutes les heures de stage doivent être effectuées pour atteindre les résultats d'apprentissage du cours Stage d'intégration. Les heures manquées ne peuvent être reprises que si la personne étudiante ne présente pas de risque d'échec. Le temps perdu en raison d'une absence motivée sera repris à la fin du semestre.
- À son retour après une absence, la personne étudiante doit rattraper ses travaux comme la rédaction et la revue des notes anecdotiques.
- Toute absence à un stage clinique, jusqu'à concurrence du nombre maximal d'heures indiqué ci-dessous, doit être rattrapée à la fin du semestre, en plus de l'orientation à l'unité de soins, s'il a y lieu. Chaque personne étudiante doit assumer les coûts de la reprise du temps manqué. Celles qui ont dépassé le nombre d'heures maximales se verront automatiquement attribuer un échec dans leur dossier.

BSI 2004 Stage clinique II : 13 heures

BSI 2007 Stage clinique III : 13 heures

BSI 3002 Stage clinique IV : 13 heures

BSI 3006 Stage clinique V : 13 heures

BSI 4003 Stage clinique VI : 13 heures

BSI 4005 Stage d'intégration : 15 heures

**À noter :** Les heures indiquées représentent l'équivalent d'une semaine de stage.

- L'équipe du programme prend toutes les décisions liées aux absences aux stages cliniques et se réserve le droit de tenir compte ou non des circonstances exceptionnelles d'une personne étudiante, le cas échéant.
- La personne étudiante doit réussir les stages à la fin de chaque étape pour poursuivre le programme de B. Sc. inf. dans l'année courante. Les stages sont un élément essentiel du programme basé sur les normes professionnelles et les critères d'admission à la profession de l'OIIO.

## Partie L

**Consignation des techniques de laboratoire et passeport**

Le passeport est un document papier qui tient compte de toutes les techniques essayées en laboratoire et des compétences démontrées par la personne étudiante durant tous les cours de laboratoire et le laboratoire ouvert. La consignation du nombre de fois où des techniques ont été essayées est nécessaire pour permettre à la personne étudiante de passer à l'évaluation sommative.

- Si la personne étudiante ne peut pas prouver qu'elle a effectué le nombre minimal d'essais de techniques, elle se verra refuser le privilège de se faire évaluer. La note de l'évaluation en question sera alors de **zéro (0)**.
- Une date d'échéance précise pour les évaluations de certaines tâches sera indiquée par le personnel enseignant.

**Note concernant le passeport**

Responsabilité de la personne étudiante :

Indiquer les compétences exercées durant la journée de laboratoire et le laboratoire ouvert en utilisant les formulaires appropriés. Ces derniers doivent être remis pour être approuvés par le personnel enseignant ou la ou le technologue avant la fin de la séance de laboratoire.

## Partie M

### Gentle Persuasive Approach

Cette formation d'une journée sera offerte lors de la 2<sup>e</sup> étape du programme. Elle vous permettra d'apprendre comment prévenir et gérer des situations où les clientes ou clients sont désorientés, atteints de démence et susceptibles de démontrer des comportements perturbateurs ou agressifs. Cette formation est payante. À noter que les heures de la formation compteront comme des heures de stage clinique (stage clinique BSI 1003).

## Partie N

### Date de reprise d'épreuve, de questionnaire ou d'examen après une absence motivée

Pour clarifier l'exigence de l'École des sciences de la santé concernant la reprise d'activités d'évaluation, en cas d'absence motivée, la personne étudiante doit communiquer avec le personnel enseignant par courriel ou par écrit **dès son premier jour de retour au Collège** afin de déclencher le processus de prise de décisions sur les nouvelles dates d'évaluation.

Une note médicale ou une preuve appropriée doit être présentée au personnel enseignant du cours.

La date de reprise de l'épreuve, du questionnaire ou de l'examen doit être décidée dans les cinq jours ouvrables, et la reprise de l'épreuve doit avoir lieu dans les 10 jours ouvrables après le retour au Collège. Si les échéanciers ne sont pas respectés, l'épreuve ne pourra pas être reprise et la note sera de 0.

## POLITIQUE RELATIVE AUX UNIFORMES

La personne étudiante doit porter l'uniforme spécifique au programme de baccalauréat en sciences infirmières, à commander selon les consignes données au début de l'année scolaire. La personne étudiante doit porter **chaque jour** l'uniforme, **propre** et bien **repassé**, que ce soit en milieu de stage ou en laboratoire.

**N. B.** Les souliers de l'uniforme ne doivent pas être portés à l'extérieur.

Un uniforme complet comprend :

- l'uniforme spécifique au programme de B. Sc. inf. acheté selon les consignes données;
- une paire d'espadrilles propres avec lacets propres ou des souliers d'infirmière ou d'infirmier complètement blancs ou gris pâle;
- une épinglette ou un insigne avec son nom et le nom du Collège Boréal, porté au côté gauche de la poitrine (peut être commandé à

- la Coopérative Boréal);
- des ciseaux à pansements;
- un stylo noir et un stylo rouge;
- un calepin;
- une montre munie d'une aiguille pour les secondes;
- un stéthoscope.

**N. B. :** La personne étudiante peut **se changer** et mettre son uniforme lorsqu'elle arrive **en milieu clinique** ou déjà le porter. Certains établissements de stage peuvent exiger que l'uniforme soit mis après l'arrivée en milieu clinique. Cependant, la personne étudiante **doit toujours se changer avant son départ du milieu clinique** pour diminuer les risques de transmission d'infections.

#### **Ce qui est permis :**

- cheveux hors du visage ou attachés et montés, la longueur ne dépassant pas le collet;
- uniforme bleu sarcelle « teal » du programme de **B. Sc. inf.** du Collège Boréal, propre pour chaque jour de travail;
- sarrau de couleur unie en coton (pas de motif);
- maquillage léger;
- une paire de petites boucles d'oreilles en or, en argent ou comportant des perles;
- déodorant;
- barbe courte et propre.

#### **Ce qui est défendu :**

- camisoles avec motifs qui dépassent de l'uniforme;
- chandail ou capuchon de type « *hoody* »;
- tatouages inappropriés;
- ongles longs, vernis à ongles;
- parfums ou eau de Cologne;
- bague ou collier;
- boucles d'oreilles de couleur ou en anneaux;
- boucles d'oreilles aux endroits autres que sur les lobes des oreilles;
- sabots, « crocs », souliers malpropres ou avec des courroies;
- gomme à mâcher;
- manches longues pour les hauts d'uniformes;
- odeurs corporelles désagréables.

**N. B. La personne étudiante qui ne respecte pas le code vestimentaire se verra demander de quitter la clinique ou le laboratoire pour rectifier le problème. Les heures d'absence vont influencer sur la note de stage clinique.**

## **POLITIQUE POUR LES RAPPORTS DE BLESSURES EN STAGE**

Lorsqu'un incident a lieu en milieu clinique (ex. une blessure liée à une aiguille, une chute, etc.), la personne étudiante doit avertir la professeure ou le professeur (si elle ou il est sur les lieux) et se rendre immédiatement au service de santé de l'établissement de soins ou à l'urgence de l'hôpital. Elle doit aussi, dès que possible, remplir les formulaires d'incident de l'établissement

ou du milieu clinique et ceux du Collège Boréal.

Lors du stage d'intégration (BSI 4004), la personne étudiante doit communiquer avec la préceptrice ou le précepteur et ensuite la professeure ou le professeur clinique aussi tôt que possible. Elle doit aussi avertir le Service de santé du Collège Boréal.

## **POLITIQUES LORS D'INCIDENTS OU D'ERREURS DANS L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS (cumulatifs pendant la durée du stage)**

Lorsqu'une erreur dans l'administration des médicaments a lieu en milieu clinique, la personne étudiante doit avertir la professeure ou le professeur ou la préceptrice ou le précepteur immédiatement. La personne étudiante et la professeure ou le professeur doivent avertir les personnes appropriées et remplir les documents exigés par le milieu de stage.

**Incident** : Toute action liée à la préparation et à l'administration des médicaments pouvant mener à une erreur de médicament si la professeure ou le professeur ou le personnel de l'agence n'intervient pas.

**Exemple** : La personne étudiante n'a pas effectué sa recherche de médicaments avant sa préparation; elle n'a pas évalué la cliente ou le client avant l'administration du médicament (par exemple prendre le pouls ou la tension artérielle); elle n'a pas vérifié son identité; elle a choisi la mauvaise seringue pour l'injection.

**Erreur** : Faute relevée après que le médicament a été administré. Cette faute peut être commise lors de la préparation ou de l'administration du médicament.

**Erreur n° 1** : Contrat de période d'essai (*probation*)

**Erreur n° 2** : Contrat et échec du cours

**Erreur n° 3** : Retrait du programme

**N. B. Le Collège Boréal se réserve le droit de retirer une personne étudiante du cours ou du programme à n'importe quel moment selon le type d'erreur et les circonstances.**

- A) Informer les personnes appropriées et remplir les documents exigés dans le milieu de stage.
- B) Remplir le formulaire d'incident et d'erreur de médicaments du Collège Boréal (voir annexe B).
- C) Rédiger une réflexion sur la situation clinique.

## Conséquences en cas d'erreur

### La personne étudiante doit :

1. informer les personnes appropriées et remplir les documents exigés par le milieu de stage;
2. remplir le formulaire d'incident et d'erreur de médicaments du Collège Boréal (voir annexe B);
3. rédiger une réflexion sur l'erreur (minimum de deux pages);
4. lire les normes de l'OIIO sur l'administration des médicaments sur le site [www.cno.org](http://www.cno.org);
5. sur le site Web de l'OIIO, répondre aux questions qui se trouvent sous l'onglet « Educational Tools ». Choisir « Medication Decision Tool » et sélectionner ensuite « safety » et « competence » sur le diagramme, et enfin remettre la preuve à la professeure ou au professeur (<http://www.cno.org/en/learn-about-standards-guidelines/educational-tools/decision-tool-medication/>);
6. lire les politiques de l'établissement de soins sur l'administration des médicaments.

***\*\*Les incidents et les erreurs de médicaments menacent la sécurité et le bien-être de la clientèle, ce qui peut influencer sur la réussite de la personne étudiante en milieu clinique.\*\****

## ÉVALUATION DES COMPOSANTES PRATIQUES CLINIQUES

Les rétroactions orales et écrites entre la personne étudiante et la professeure ou le professeur ainsi que les évaluations mi-rotation et finales aident à déterminer la progression de celle-ci.

Lors des stages cliniques, la personne étudiante prépare des **notes anecdotiques** et une autoévaluation en notant ses points forts et ses points à améliorer et en indiquant des stratégies d'amélioration. La professeure ou le professeur prépare aussi des notes anecdotiques chaque semaine; elle cible les forces et les faiblesses de la personne étudiante et en discute avec elle selon les besoins. Ces notes sont incorporées au dossier de la personne étudiante.

Chaque personne étudiante reçoit régulièrement de la rétroaction concernant son rendement lors de chacun des stages cliniques. Cette rétroaction peut être orale ou écrite, sous forme de notes anecdotiques. **Il incombe à la personne étudiante** de lire, signer et commenter les notes anecdotiques de la professeure ou du professeur.

Les notes anecdotiques, préparées chaque semaine par la professeure ou le professeur et la personne étudiante, sont une réflexion sur les apprentissages. Celles de la professeure ou du professeur servent à aviser les personnes étudiantes chaque semaine de leurs progrès

et des points faibles à améliorer. La personne étudiante doit se familiariser avec le contenu des notes anecdotiques, poser des questions et se responsabiliser face aux commentaires émis. Elle doit montrer une certaine progression d'une semaine à l'autre. En consultant les notes anecdotiques, comme demandé, les personnes étudiantes sont informées de leur rendement en clinique et ne devraient pas être surprises lors des évaluations.

Veillez noter que le professionnalisme est essentiel à la pratique des soins infirmiers et est donc une attente en milieu clinique. Il est important de comprendre que vous êtes des invitées dans les milieux cliniques et qu'un manque de respect aura une incidence sur votre réussite.

Une collecte de données et un plan de soins doivent être remis périodiquement. Ces travaux sont essentiels au développement de la pensée infirmière. Des barèmes et des échéanciers sont fournis au début de chaque étape. La personne étudiante doit réussir cette composante avec une note minimale de 65 %. Si la note est inférieure à 65 %, elle représente un échec pour la partie clinique, et la personne étudiante ne peut pas continuer son stage clinique ni les cours pratiques.

En milieu de stage, la personne étudiante doit communiquer de façon compétente avec la clientèle et les membres du personnel oralement et par écrit, en français et en anglais.

À la fin de chaque stage clinique, l'auto-évaluation que réalise la personne étudiante est incorporée à l'évaluation finale de stage faite par la professeure ou le professeur. Ces évaluations ainsi que l'évaluation de l'anglais faite par la professeure ou le professeur sont, par la suite, conservées dans le dossier de la personne étudiante.

L'évaluation finale écrite est basée sur :

- a) les notes anecdotiques de la professeure ou du professeur;
- b) les notes anecdotiques de la personne étudiante;
- c) une progression constante et cohérente dans l'atteinte de l'ensemble des objectifs et résultats d'apprentissage du stage clinique;
- d) l'habileté à communiquer oralement et par écrit de façon compétente en français et en anglais;
- e) les travaux exigés en stage clinique, par exemple les recherches de diagnostics;
- f) les travaux exigés, comme la collecte de données et le plan de soins;
- g) l'auto-évaluation de la personne étudiante;
- h) la présence au stage;
- i) le formulaire d'évaluation du stage clinique;
- j) les incidents et les erreurs de médicaments;
- k) la rétroaction des milieux de stage.

#### **Note sur les éléments critiques de stage**

- Lors des stages, les personnes étudiantes doivent atteindre les objectifs de stage propres au baccalauréat en sciences infirmières. Les éléments essentiels relatifs aux stages doivent être respectés pour protéger la sécurité

de la clientèle et de leur famille. Ils comprennent notamment les attentes de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. Lorsque ces éléments essentiels ne sont pas respectés, les personnes étudiantes présentent un risque d'échec et peuvent être suspendues immédiatement du stage clinique.

## **ÉLÉMENTS CRITIQUES**

<b>Dans l'intérêt et la protection du public, la personne étudiante doit intégrer les normes et les politiques suivantes à sa pratique infirmière afin de poursuivre sa formation dans le programme</b>		
Participation à des activités illégales.	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Présentation de tous les documents cliniques selon l'échéancier. ♦	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<b>La personne étudiante :</b>		
1. Respecte la présence obligatoire en milieu clinique.		
2. Respecte l'intimité et la confidentialité de la clientèle et ses engagements envers elle en toutes circonstances.		
3. Respecte les normes de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) et les principes de la déontologie infirmière.		
4. Est responsable de ses décisions et de ses actions.		
5. Démonstre sa capacité d'interagir correctement en français et en anglais, oralement et par écrit.		
6. Prodigue des soins en respectant les normes de pratique et ses limites quant à son statut étudiant.		
7. Assure en tout temps sa propre sécurité, celle de la clientèle et celle de l'équipe de soins.		
8. Adopte en tout temps une communication verbale et un comportement non verbal appropriés.		
9. Démonstre une aptitude à exercer la profession en réfléchissant sur ses propres santé et bien-être et en reconnaissant quand elle ne devrait pas exercer (par exemple lorsqu'elle est affaiblie par une substance ou une maladie physique ou mentale)		
10. Effectue les techniques de soins stériles en se préparant adéquatement et en respectant les principes de stérilité. ♦♦		
11. Suit les six principes des normes de l'OIIO lors de l'administration de médicaments et administre les médicaments sans erreur. ♦♦		
<p>* <b>Un minimum de 3 doit être atteint pour chacun de ces éléments pour répondre aux attentes énoncées.</b></p> <p>* <b>Il est essentiel que la personne étudiante ne se livre pas à des activités illégales pour répondre aux attentes énoncées.</b></p> <p>♦ <b>Si l'échéancier n'est pas respecté, la personne étudiante ne pourra pas se présenter au stage, ce qui équivaut à un échec au cours.</b></p> <p>♦♦ <b>Ces éléments seront évalués lorsqu'ils s'appliqueront.</b></p>		
<b>N. B.</b> La personne étudiante doit connaître les exigences mentionnées précédemment.		

---

**La personne étudiante qui contrevient aux exigences susmentionnées (éléments 1 à 10 et participation à des activités illégales) court un risque d'échec et pourrait être suspendue de ses stages cliniques.**

N. B. Le succès de la personne étudiante dépend aussi de sa progression constante et cohérente dans l'atteinte de l'ensemble des objectifs et résultats d'apprentissage du stage clinique.

Pour les cours « stage clinique », la note de passage pour les laboratoires est de 65 %, tout comme celle pour l'évaluation de stage clinique (voir le formulaire d'évaluation de stage).

**La note accordée pour un stage clinique est Crédit (réussite) ou EC (échec).**

## **GUIDE BORÉAL (L'intégrité intellectuelle)**

La personne étudiante doit se référer au Guide Boréal de l'année courante pour consulter toutes les directives et les politiques figurant sur le site Web du Collège Boréal. (Veuillez consulter le Guide Boréal sur le site Web du collège.)

**Le personnel du programme de B. Sc. inf. respecte rigoureusement la politique en matière d'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE. Il incombe à la personne étudiante de consulter et de comprendre le contenu de la politique.**

## Références

- Biggs, J. (1996). *Enhancing teaching through constructive alignment*. *High Educ* 32, 347–364.  
<https://doi.org/10.1007/BF00138871>
- Collège Boréal (2023). *Guide du programme de baccalauréat en sciences infirmières: Objectifs du programme*. Sudbury.
- Fink, L. D. (2013). *Creating Significant Learning Experiences: An Integrated Approach to Designing College Courses*. John Wiley & Sons, Inc.
- Lafortune, L. (2012). *Une démarche réflexive pour la formation en santé: Un accompagnement socioconstructiviste*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Lafortune, L. (2015). *L'accompagnement et l'évaluation de la réflexivité en santé. Des applications en éducation et en formation*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. (2012). *Renforcer les centres de créativité, d'innovation et de savoir en Ontario. Document de travail sur l'innovation pour renforcer notre réseau collégial et universitaire*. <https://cufo.ca/wp-content/uploads/2014/06/DiscussionStrengtheningOntarioPSE-FR.pdf>
- Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO). (2019). *Compétences pour l'admission à la profession d'infirmière autorisée*. <https://www.cno.org/globalassets/docs/reg/51037-entry-to-practice-competencies-for-rn-septembre-2020.pdf>
- Watson, J. (2008). *Nursing: The Philosophy and Science of Caring*. Revised Edition. Colorado: The University Press of Colorado.

## Annexe A : 1<sup>re</sup> année du programme

Nom de la personne étudiante \_\_\_\_\_ Année scolaire \_\_\_\_\_

DOCUMENTS (obligatoires et conformes aux exigences)	DATE
<b>Vérification du casier judiciaire/Criminal record check</b> (aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables). Si vous avez besoin d'une lettre, contactez le bureau du registraire. (tous les 6 mois ou chaque année selon les exigences)	
<b>Premiers soins/First aid</b> (tous les 3 ans) À noter que les formations en ligne ne sont pas acceptées.	
<b>RCR/CPR</b> niveau C, ISS/SIR et DEA/level HCP ou Basic Life support (BLS) et AED (chaque année) À noter que les formations en ligne ne sont pas acceptées.	
<b>Essai d'ajustement du masque N95/N95 Mask Fit Test</b> (tous les 2 ans ou chaque année en cas de changement de poids ou de modification de la barbe)	
<b>Certificat : Santé et sécurité au travail (quatre étapes de la Loi 18)/Health &amp; Safety Awareness Training for Worker</b> Certificat à imprimer (tous les 2 ans) ( <a href="http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/training/index.php">http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/training/index.php</a> )	
<b>SIMDUT/WHIMIS</b> (chaque année) À partir d'une source ou d'un site Web au choix ou du Collège Boréal; certificat à imprimer via BrightSpace ou <a href="http://aixsafety.com/free-whmis-training-and-free-whmis-test-and-certification">http://aixsafety.com/free-whmis-training-and-free-whmis-test-and-certification</a>	
<b>IPAC (cours sur les compétences de base en prévention et en contrôle des infections, PCI)/IPAC Core Competencies Course</b> Imprimer les 6 certificats (tous les 2 ans) (voir le site Web à la page 2 du présent document)	
<b>** Formation gratuite via Brightspace : Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et le Code des droits de la personne/Accessibility for Ontarians with Disabilities Act (AODA) and the Code Training Package</b> (tous les 2 ans)	

<b>** Formation : Violence au travail et harcèlement en milieu de travail/Harassment &amp; Violence in the Workplace</b> (tous les 2 ans) (cours disponible sur Brightspace); certificat à imprimer		
<b>Copie de la carte étudiante</b>		
<b>VACCINATION</b>	<b>DATE</b>	<b>TITRAGE (date et résultat)</b>
<b>Vaccination</b>		
a) ROR (durant l'enfance) Titrage <u>ou</u> document prouvant l'obtention de 2 doses du vaccin	a)	a)
b) DTC et poliomyélite (durant l'enfance)	b)	
<b>Coqueluche/pertussis</b> (pour satisfaire à l'exigence de l'Ontario Hospital Association [OHA] de décembre 2015)		
a) dcaT (preuve de l'administration d'une dose adulte contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche acellulaire après l'âge de 18 ans; la dose adulte [dcaT ou Adacel] doit être administrée en plus de la dose adolescente [Td])  (Selon l'OHA : « Documentation of one (1) adult dose of tetanus diphtheria acellular pertussis (Tdap) on or after 18th birthday – the adult dose is in addition to the routine adolescent booster. » Pertussis Surveillance Protocol for Ontario Hospitals [2015, p. 6])	a)	
b) Td (10 dernières années); seulement si le vaccin de dcaT a été reçu il y a plus de 10 ans	b)	

<p><b>Hépatite B</b></p> <p>a) Date d'immunisation</p> <p>b) Résultat de titrage (analyse sanguine) si le vaccin a été reçu il y a plus de 5 ans (<i>blood work</i>)</p> <p>La personne étudiante qui n'a jamais reçu le vaccin contre l'hépatite B doit démontrer qu'elle a commencé ce processus d'immunisation contre l'hépatite B durant la première étape.</p>	<p>a)</p> <p>c)</p>	<p>b)</p>
<p><b>Varicelle (vous devez avoir 1 des éléments suivants)</b></p> <p>a) Titrage (laboratory evidence of immunity or confirmation of disease)</p> <p>b) Document prouvant l'obtention de 2 doses du vaccin</p>	<p>b)</p>	<p>a)</p>
<p>Vaccin contre <b>la grippe</b> (chaque année)</p> <p>Lorsque disponible en octobre ou en novembre</p>		<p>S.O.</p>
<p>Test à la tuberculine ou test <b>Mantoux</b> (<i>TB skin test</i>) (chaque année) (2 étapes, ensuite 1 étape)</p> <p><b>Résultat positif</b> : radiographie thoracique effectuée dans les 12 derniers mois.</p> <p>N. B. : Pour être exemptée du test Mantoux à 2 étapes, une preuve doit être fournie.</p>		<p>S.O.</p>

### SITES WEB

**IPAC (consulter le site Web et suivre les consignes à l'annexe A)**

<https://www.publichealthontario.ca/fr/education-and-events/online-learning/ipac-courses>

**IPAC (cours sur les compétences de base en prévention et en contrôle des infections, PCI)**  
(doit être suivi tous les deux ans)

**Liste de modules à effectuer ET certificats à imprimer**

Compétences de base en prévention et en contrôle des infections	IPAC Core Competencies
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Santé et sécurité au travail</li> <li>2. Chaîne de transmission et évaluation des risques</li> <li>3. Contrôles pour les fournisseurs de soins de santé</li> <li>4. Contrôle de l'environnement</li> <li>5. Mesures administratives</li> <li>6. Précautions supplémentaires</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Occupational Health and Safety</li> <li>2. Chain of Transmission and Risk Assessment</li> <li>3. Health Care Provider Controls</li> <li>4. Control of the environment</li> <li>5. Administrative controls</li> <li>6. Supplementary precautions</li> </ol>

**SIMDUT/WHIMIS (formation gratuite)**

<http://aixsafety.com/free-whmis-training-and-free-whmis-test-and-certification>

**CERTIFICAT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (quatre étapes)**

<http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/training/index.php>

## ANNEXE B

Veillez noter que la personne étudiante et la professeure ou le professeur doivent remplir le document Formulaire d'incident et/ou d'erreur de médicament pour chaque erreur ou incident. Le document sera inséré dans le dossier de la personne étudiante.

<b>Date de l'incident ou de l'erreur</b>
<b>Date de notification au milieu du stage :</b>
<b>Préciser les documents remplis au milieu du stage :</b>
<b>Date de notification à la professeure ou au professeur (lors de l'expérience étudiante)</b>
<b>Incident</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Premier incident</li><li>• Deuxième incident</li><li>• Troisième incident</li></ul>
<b>N. B. Trois incidents équivalent à une erreur.</b>
<b>Erreur</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Première erreur</li><li>• Deuxième erreur</li><li>• Troisième erreur</li></ul>
<b>Description de l'incident ou de l'erreur</b>

--

**Tableau des tâches à réaliser en cas d'erreur**

Date	Tâches à réaliser
	1. Notifier les personnes appropriées et remplir les documents exigés par le milieu de stage.
	2. Remplir le formulaire d'incident et d'erreur de médicaments du Collège Boréal.
	3. Rédiger une réflexion sur l'erreur (voir ci-dessous, minimum de 2 pages).
	4. Lire les normes de l'OIIO sur l'administration des médicaments sur le site <a href="http://www.cno.org">www.cno.org</a> .
	5. Sur le site Web de l'OIIO, répondre aux questions qui se trouvent sous l'onglet « Educational Tools ». Choisir « Medication Decision Tool » et sélectionner ensuite « safety » et « competence » sur le diagramme, et enfin remettre la preuve à la professeure ou au professeur ( <a href="http://www.cno.org/en/learn-about-standards-guidelines/educational-tools/decision-tool-medication/">http://www.cno.org/en/learn-about-standards-guidelines/educational-tools/decision-tool-medication/</a> ).
	6. Lire les politiques de soins sur l'administration des médicaments.

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Décris l'incident ou l'erreur. Quelle était l'ordonnance médicale? De quel genre d'erreur est-il question? Lesquels des six principes n'as-tu pas respectés? Quelles ont été les conséquences pour la clientèle? Quelles auraient pu être les conséquences pour la clientèle?</li> <li>2. Quelle a été ta réaction lorsque tu as appris que tu avais fait une erreur? Indique tes sentiments face à la situation, les lieux, les circonstances, etc.</li> <li>3. Analyse la situation et indique ce que tu en as retiré. Quels facteurs ont contribué à l'erreur? Discute des facteurs qui étaient selon toi dépendants ou indépendants de ta volonté. Quelles connaissances as-tu acquises depuis cette situation?</li> <li>4. Élabore et explique des stratégies de prévention à la suite de cet incident. Appuie tes stratégies par des références tirées des documents de l'OIIO et d'autres documents s'il y a lieu.</li> <li>5. Remets un document écrit à l'ordinateur d'un minimum de 2 pages avec des références.</li> </ol>
---

Conséquence :

- Contrat de période d'essai (probation) avec remédiation
- Contrat et échec du cours
- Retrait du programme

Signature de la personne étudiante : \_\_\_\_\_

Signature de la professeure ou du professeur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## Annexe C

Le Collège Boréal est le premier représentant du secteur de l'éducation officiellement désigné par le gouvernement de l'Ontario en vertu de la *Loi sur les services en français*. Cette désignation, unique et prestigieuse, implique des responsabilités culturelles et linguistiques en ce qui concerne la formation des futurs prestataires de soins de santé, dont la conscientisation à l'offre active des services de santé en français. Comme futurs professionnels et professionnelles de la santé francophones, vous serez appelés à être des leaders dans votre domaine.

Votre programme d'études reflète la volonté ferme de vos professeurs d'assurer une formation axée sur l'offre active des services de santé en français. Par conséquent, vous suivrez des formations et devrez réaliser des travaux liés à l'offre active des services de santé en français tout au long de votre programme.

Nous vous remercions de prendre ce principe à cœur.

L'offre de services de santé en français doit être active. On entend par « offre active de services en langue française » :

- la prestation d'un service de qualité dans la langue officielle choisie par la clientèle;
- la prestation d'un tel service de façon qu'il soit manifeste, facilement disponible et accessible à la clientèle;
- la prestation d'un service comparable dans les deux langues officielles pour toute communication orale, écrite ou électronique se rapportant au service en question.

(Forgues, E., Bahi, B. et Michaud, J. [2011]. L'offre de services de santé en français en contexte minoritaire. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques)

Pour souligner l'importance de la valeur de donner des services de santé en français, chaque année, un prix sera décerné lors de la remise des diplômes à une personne étudiante de l'un des programmes du Consortium national de formation en santé – volet Collège Boréal, en reconnaissance de son leadership et de sa contribution exemplaire quant à l'offre active des services de santé en français.

***J'ai lu et j'ai compris l'énoncé concernant l'offre active des services de santé en français.***

**Signature de la personne étudiante :      Date :**

\_\_\_\_\_